



RAPPORT ANNUEL 2022

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET
DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

SYNTHÈSE



POPULATION

Secteur	OUEST	CENTRE	EST	GLOBAL
Communes	22	17	22	61
Population	20 787	9 679	22 351	52 817
Collecte	RÉGIE	Prestataire ATOUT VERT	Prestataire COVED	



PERSONNEL

42 agents titulaires et 21 agents non titulaires pour 44,75 Équivalent Temps Plein.



PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

	Prévention
Animations	29
Personnes sensibilisées	848

	Compostage Mise à disposition gratuite
Tonnage détourné	1 149 tonnes
Nombre de composteurs distribués en 2022	565
Nombre total de composteurs distribués	7 856
% de foyers pavillonnaires équipés	42%



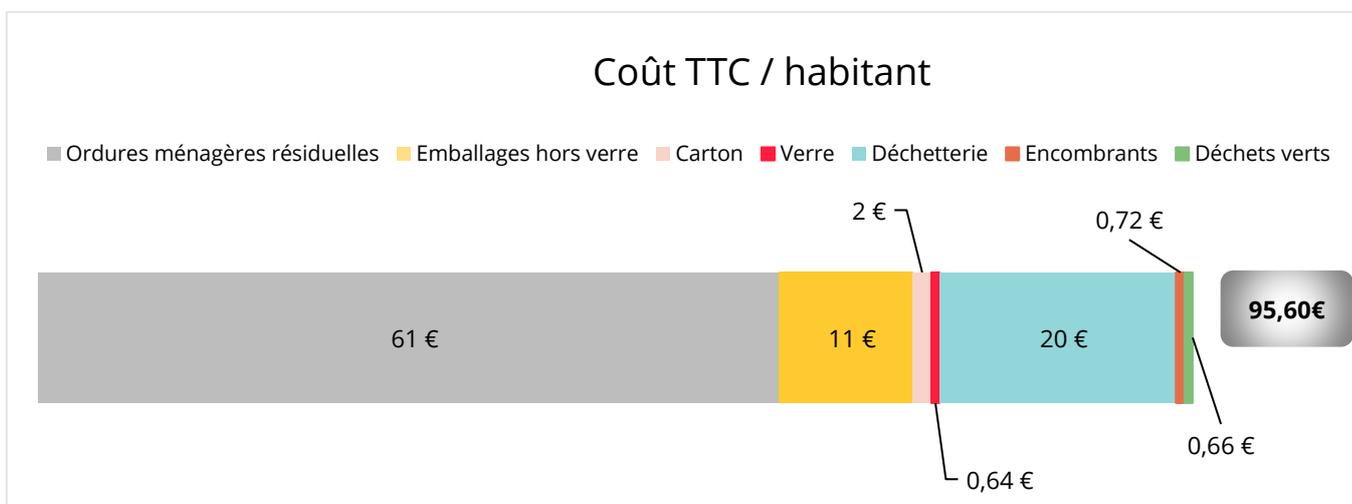
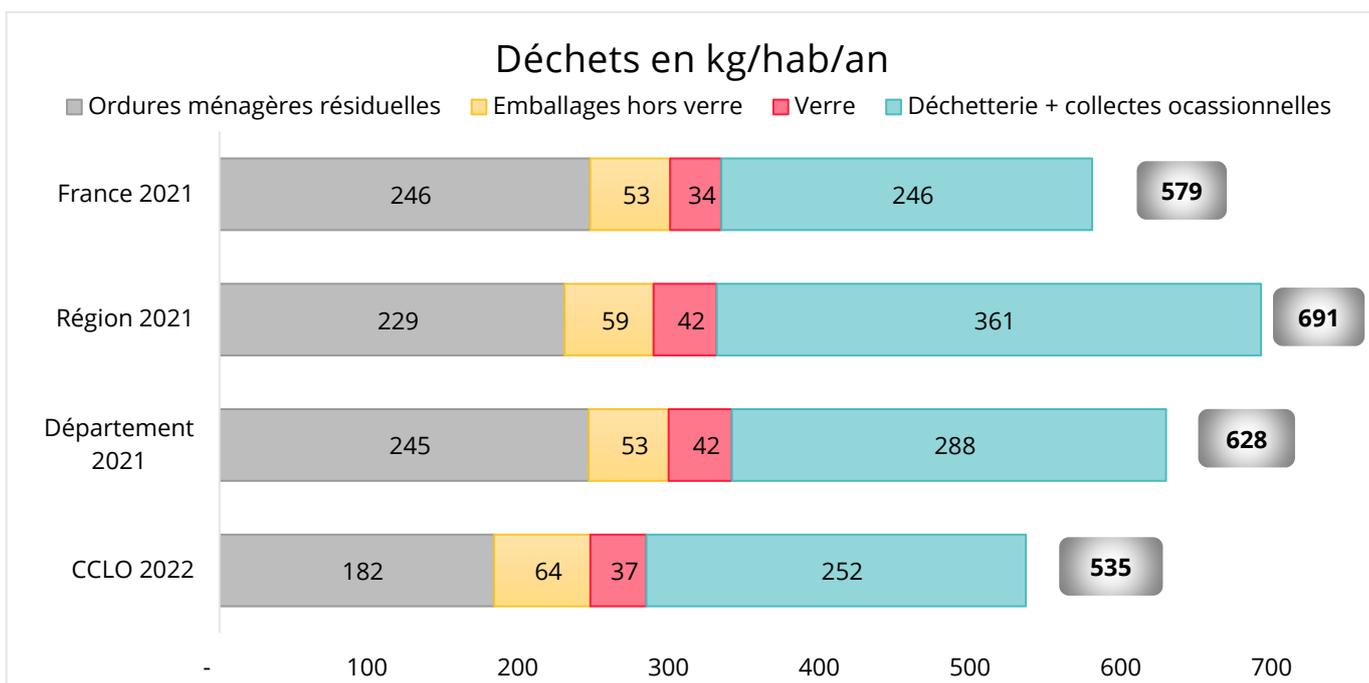
COLLECTE ET TRAITEMENT

Flux	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages Papiers hors verre	Verre	Déchetteries	Encombrants	Déchets verts
Mode de collecte	Porte à porte	Porte à porte	Apport volontaire	Apport	Rendez-vous, sous condition.	Rendez-vous, sous condition.
Fréquence	Entre 0,5 et 2 fois par semaine	Entre 0,5 et 1 fois par semaine	235 colonnes	123 969 entrées	263 foyers 337 rendez- vous	329 foyers 1 108 rendez- vous
Tonnage collecté	9 626	3 010	1 957	13 021	35	62
Kg/hab/an collecté	182	57	37	246	0,66	1,2
Coût TTC/hab	61,40 €	11,08€	0,64€	19,60€	0,72€	0,66€

	Textile
Mode de collecte	Apport volontaire
Bornes	75
Tonnage	238
Kg/hab/an	4,50

	Recyclerie
Mode de collecte	Déchetterie, apports directs,
Tonnage	47
Kg/hab/an	0,30

Site	UVE	ISDND	ISDI	Plateforme Déchets verts
Gestion	SEMAVAL	RÉGIE	RÉGIE	RÉGIE
Tonnage	7 068	2 388	1 159	2 322
Coût TTC/hab	35,61 € €	4,94 €	0,67 €	1,21 €



1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	7
1.1	LE TERRITOIRE DESSERVI	7
1.2	POPULATION PAR COMMUNE	8
1.3	LES MISSIONS	9
1.4	ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS	10
1.5	SECTEURS DE COLLECTE ET ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT	11
1.6	MOYENS HUMAINS DE LA RÉGIE	12
1.6.1	LES AGENTS	12
1.6.2	PYRAMIDE DES ÂGES.....	12
1.6.3	FORMATIONS.....	13
1.6.4	JOURS D'ABSENCES	13
2	LA PREVENTION DES DÉCHETS.....	14
2.1	L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ.....	14
2.2	LES ACTIONS DE PRÉVENTION EN 2022	14
2.3	FOCUS SUR LE COMPOSTAGE.....	17
2.4	FOCUS SUR LE RÉEMPLOI	18
3	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE	19
3.1	ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	19
3.2	LES ORDURES MÉNAGÈRES	20
3.2.1	BILAN QUANTITATIF	20
3.2.2	LE TRAITEMENT	22
3.3	LES EMBALLAGES HORS VERRE ET PAPIERS	23
3.3.1	L'ECO-ORGANISME	23
3.3.2	EMBALLAGES COLLECTÉS.....	23
3.3.3	TRAITEMENT.....	24
3.3.4	REPRISE DES MATÉRIAUX	26
3.3.5	LES DÉBOUCHES DES EMBALLAGES.....	27
3.4	LE VERRE	28
3.5	LES DÉCHETTERIES.....	29
3.5.1	DESCRIPTION DU SERVICE	29
3.5.2	FRÉQUENTATION	29
3.5.3	BILAN QUANTITATIF	31
3.6	LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS	33
3.6.1	DESCRIPTION DE LA COLLECTE.....	33
3.6.2	BILAN QUANTITATIF	33
3.6.3	LE TRAITEMENT	34
3.7	LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS.....	35
3.7.1	DESCRIPTION DE LA COLLECTE.....	35

3.7.2	BILAN QUANTITATIF	35
3.7.3	LE TRAITEMENT	36
3.8	LES TEXTILES.....	37
3.8.1	DESCRIPTION DE LA COLLECTE.....	37
3.8.2	BILAN QUANTITATIF	37
3.8.3	LE TRAITEMENT	37
3.9	LES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS	38
3.9.1	DÉSIGNATION	38
3.9.2	BILAN QUANTITATIF	38
3.10	BILAN ET OBJECTIFS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	40
3.11	UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE MOURENX.....	41
3.11.1	PRÉSENTATION DE L'INSTALLATION	41
3.11.2	MODE DE GESTION.....	41
3.11.3	BILAN QUANTITATIF	41
3.12	LE POLE DE GESTION DES DÉCHETS D'ORTHEZ.....	43
3.12.1	PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS	43
3.12.2	GESTION DU PÔLE D'ORTHEZ.....	43
3.12.3	BILAN QUANTITATIF	43
3.13	TAUX DE VALORISATION	46
3.14	RÉCAPITULATIF DES TONNAGES	47
4	LE COÛT ET LE FINANCEMENT	48
4.1	MODE DE FINANCEMENT	48
4.2	SYNTHÈSE.....	48
4.3	PREVENTION	49
4.3.1	COMPOSTAGE	49
4.3.2	RECYCLERIE	49
4.4	COÛT PAR FLUX : COLLECTE ET TRAITEMENT	50
4.4.1	ORDURES MÉNAGÈRES	50
4.4.2	EMBALLAGES.....	50
4.4.3	LE VERRE	51
4.4.4	DÉCHETTERIE	51
4.4.5	LES ENCOMBRANTS	52
4.4.6	LES DÉCHETS VERTS.....	52
4.5	COÛT DES UNITÉS DE TRAITEMENT	53
4.5.1	UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE MOURENX	53
4.5.2	PÔLE DE GESTION DES DÉCHETS D'ORTHEZ	53
5	ANNEXES.....	55
5.1	ANNEXE 1 : COLLECTE AU 1ER AVRIL 2022	55
5.1.1	EXCEPTION DES COMMUNES ET RUES AVEC UNE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES TOUTES LES SEMAINES.....	57

5.1.2	EXCEPTION DES COMMUNES ET RUES AVEC UNE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2 FOIS PAR SEMAINE.....	60
5.2	BILAN DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS	61
5.3	FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES.....	62

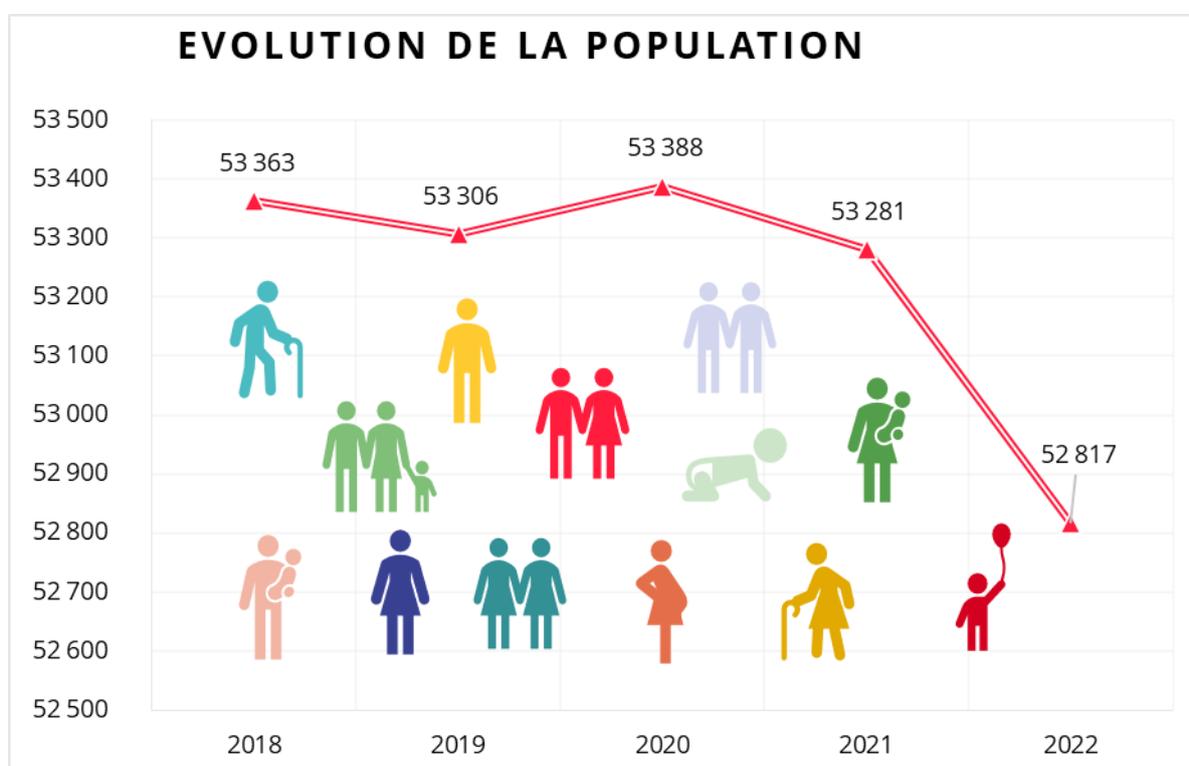
1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

La communauté de communes de Lacq-Orthez est issue d'une première fusion des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq, Lagor et Monein depuis le 1^{er} janvier 2011 puis d'une seconde fusion avec la communauté de communes du canton d'Orthez le 1^{er} janvier 2014.

Depuis le 1^{er} avril 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a récupéré la gestion des déchets produits par la commune de Bellocq.

Suite à ces fusions, des disparités de gestion des déchets existaient sur le territoire. Ainsi, au 1^{er} avril 2015, une première phase d'harmonisation du service a eu lieu afin d'assurer un même service de collecte des déchets à l'ensemble des habitants. Une seconde phase d'harmonisation en 2017 s'est portée sur les conditions d'accueil en déchetteries des particuliers et en 2018 sur celles des professionnels.



1.2 POPULATION PAR COMMUNE

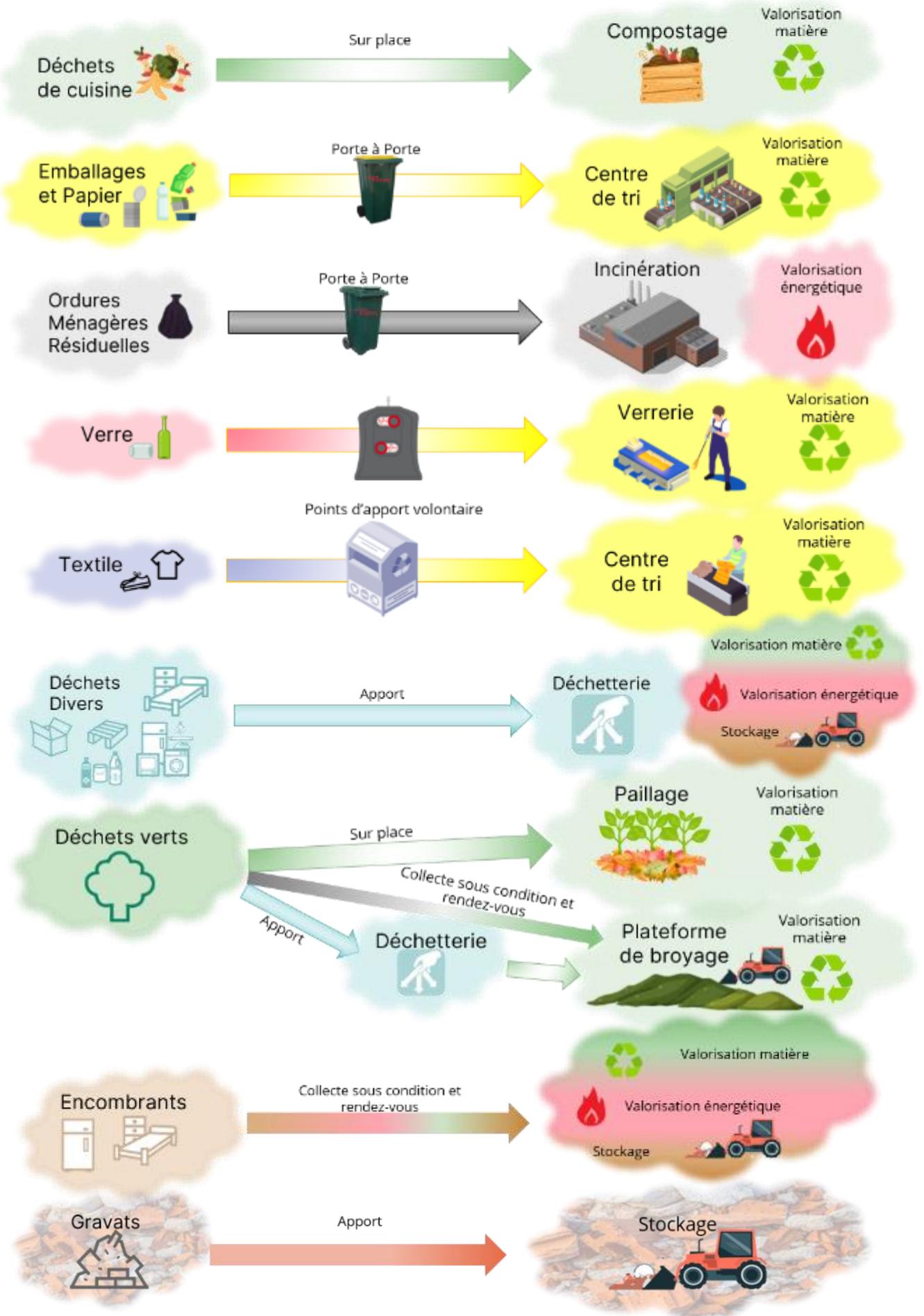
ABIDOS	214
ABOS	544
ARGAGNON	702
ARNOS	130
ARTHEZ-DE-BEARN	1 835
ARTIX	3 428
BAIGTS-DE-BEARN	865
BALANSUN	299
BELLOCQ	909
BESINGRAND	145
BIRON	637
BONNUT	794
BOUMOURT	165
CARDESSE	300
CASTEIDE-CAMI	260
CASTEIDE-CANDAU	302
CASTETIS	624
CASTETNER	133
CASTILLON D'ARTHEZ	330
CESCAU	612
CUQUERON	189
DOAZON	182
HAGETAUBIN	576
LAA-MONDRANS	432
LABASTIDE-CEZERACQ	556
LABASTIDE-MONREJEAU	604
LABEYRIE	115
LACADEE	152
LACOMMANDE	193
LACQ	725
LAGOR	1 158

LAHOURCADE	699
LANNEPLAA	305
LOUBIENG	503
LUCQ-DE-BEARN	919
MASLACQ	882
MESPLEDE	344
MONEIN	4 435
MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE	1 137
MOURENX	6 122
NOGUERES	138
ORTHEZ	10 369
OS-MARSILLON	536
OZENX-MONTESTRUCQ	388
PARBAYSE	335
PARDIES	860
PUYOO	1 125
RAMOUS	494
SAINT-BOES	361
SAINT-GIRONS	163
SAINT-MEDARD	202
SALLES-MONGISCARD	297
SALLESPISE	571
SARPOURENX	310
SAULT-DE-NAVAILLES	941
SAUVELADE	265
SERRES-SAINTE-MARIE	571
TARSACQ	530
URDES	310
VIELLENAVE-D'ARTHEZ	210
VIELLESEGURE	385

1.3 LES MISSIONS



1.4 ORGANISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS

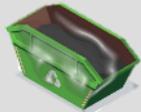


1.5 SECTEURS DE COLLECTE ET ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT

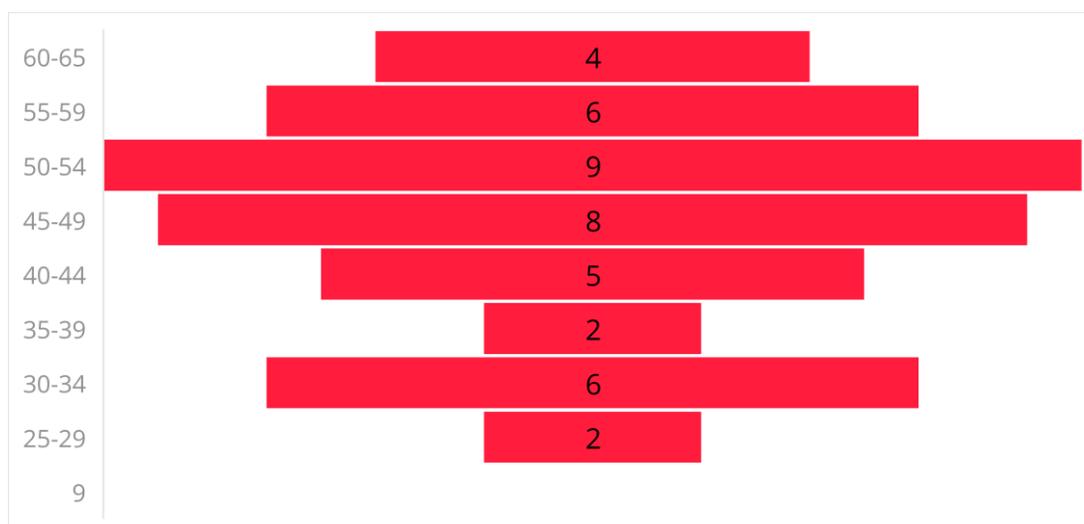


1.6 MOYENS HUMAINS DE LA RÉGIE

1.6.1 LES AGENTS

	Équivalent Temps Plein		
COLLECTE			
 20,55	20,55	3%	97%
DÉCHETTERIE			
 16,87	16,87	20%	80%
TRAITEMENT			
 2,91	2,91	0%	100%
ADMINISTRATION			
 3,4	3,4	100%	0%
SENSIBILISATION			
 0,6	0,6	100%	0%
PREVENTION			
 0,44	0,44	100%	0%

1.6.2 PYRAMIDE DES ÂGES

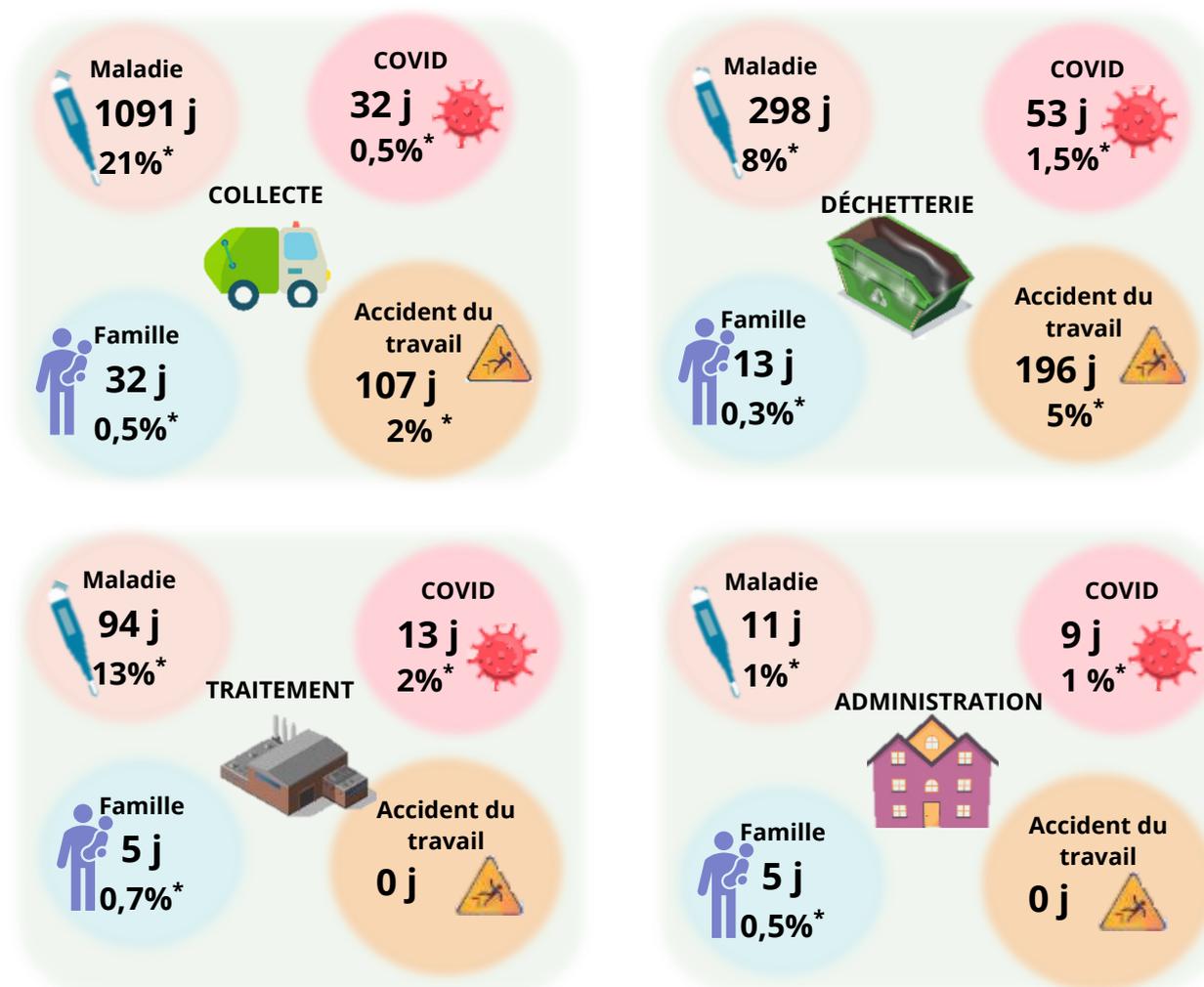


1.6.3 FORMATIONS



61 jours

1.6.4 JOURS D'ABSENCES



23 jours de décharge syndicale

8 jours d'absences pour grève



* : Pourcentage du temps de travail en équivalent temps plein, par service.

2 LA PREVENTION DES DÉCHETS

2.1 L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Dans le cadre de sa compétence obligatoire de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la communauté de communes Lacq-Orthez est tenue d'élaborer un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**.

Le Conseil communautaire du 9 décembre 2019 a adopté un PLPDMA pour la période 2019-2024 qui présente le contexte dans lequel s'inscrit la démarche, détermine les points forts et points faibles du territoire en matière de réduction des déchets, définit les grands axes d'intervention du PLPDMA, et propose un plan d'actions.

2.2 LES ACTIONS DE PRÉVENTION EN 2022

En 2022, **29 animations de prévention des déchets** ont été réalisées sur le territoire de la CCLO en faveur de la réduction des déchets. Environ **848 personnes** ont été directement **sensibilisées**. Ces actions ont été réalisées afin de sensibiliser tout public possible (grand public, professionnels, collectivités, gros producteurs).

La sensibilisation via **d'autres supports de communication**, tels que des campagnes d'affichages, des parutions dans la presse, des publications sur les réseaux sociaux, des actualités sur le site internet de la CCLO ou encore des articles dans les bulletins communaux, permet également de communiquer auprès du grand public.

La Réalité Virtuelle pour découvrir tout ce qui peut se mettre au composteur et encourager le don et le réemploi





Foire de Mourenx



Semaine Européenne
de Réduction des Déchets



Grandes surfaces commerciales



Marchés



Bibliothèques

Sensibilisation du personnel des collectivités



Mi[x] de Mourenx



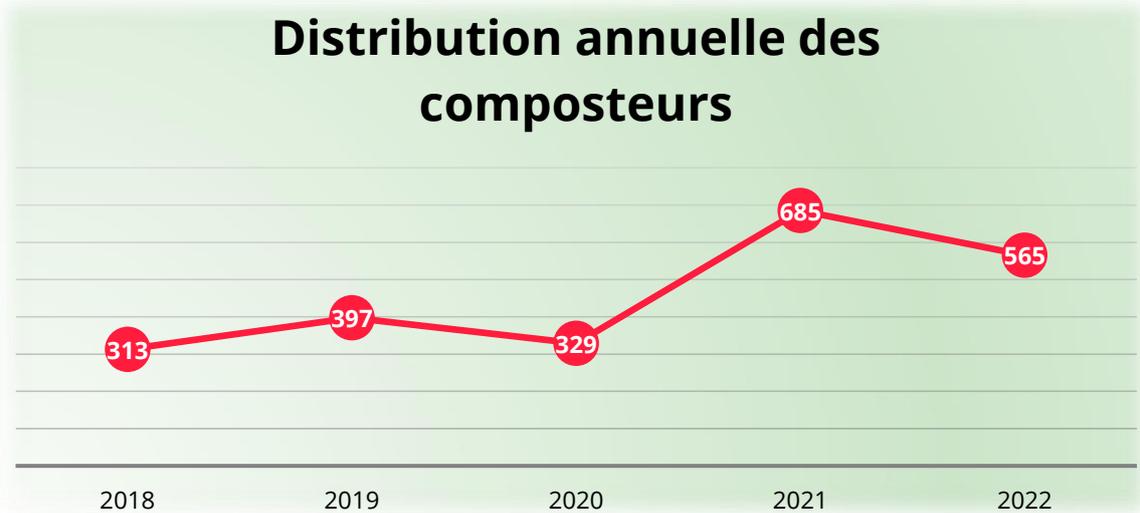
Mi[x] de Mourenx

Journée des familles à Orthez



2.3 FOCUS SUR LE COMPOSTAGE

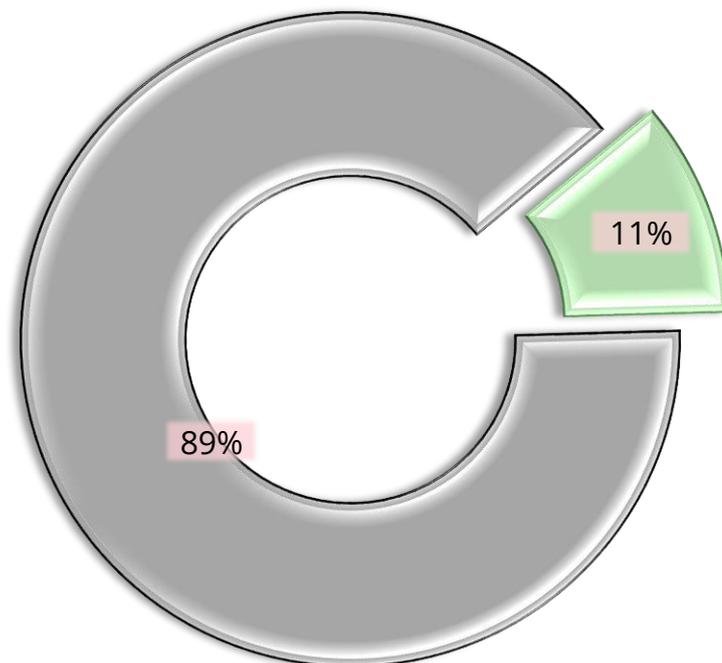
Les habitants de la communauté de communes peuvent bénéficier, gratuitement et sur demande, d'un composteur individuel et d'un bio-seau. Ce service a débuté dès 2004. Depuis 2018, la communauté de communes accompagne le développement du compostage en pied d'immeubles.



des foyers
pavillonnaires
équipés



Part des biodéchets détournés par le compostage



1 149 tonnes



22 kg/hab/an

■ Biodéchets
détournés

■ Ordures Ménagères
collectées

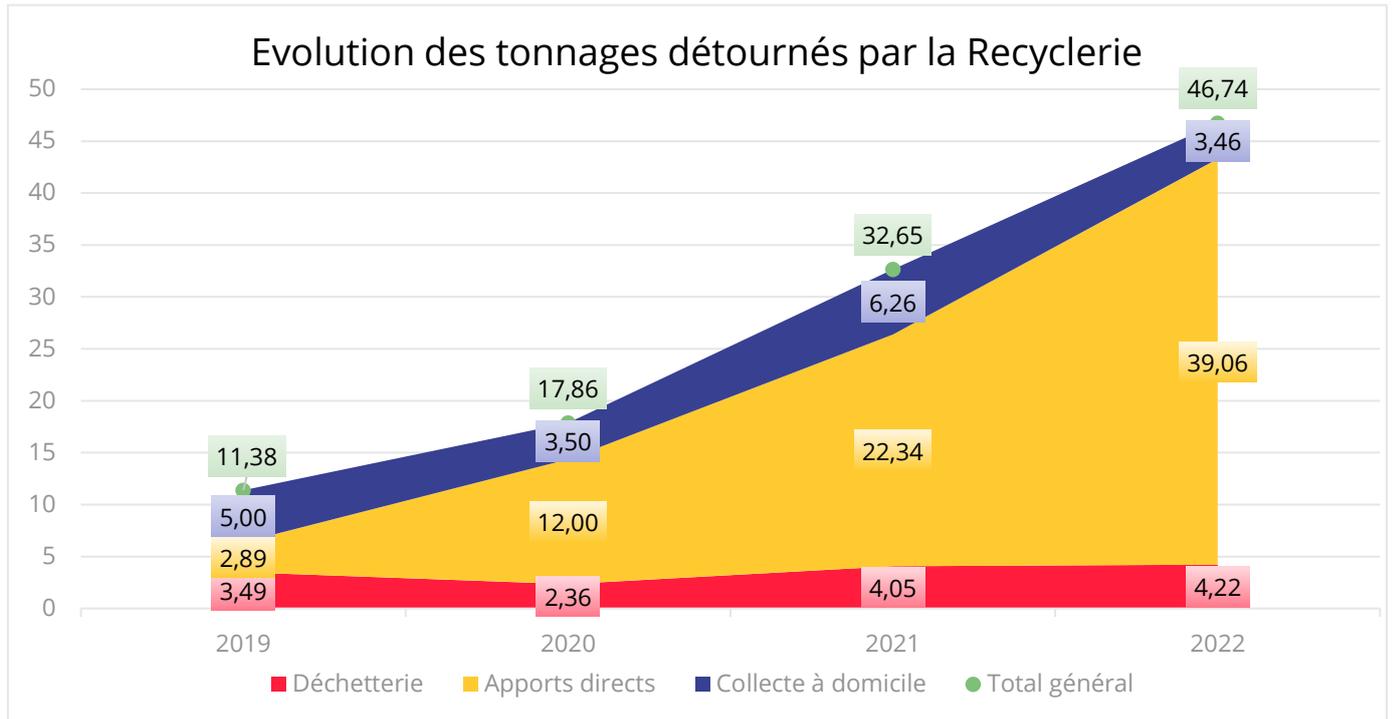
2.4 FOCUS SUR LE RÉEMPLOI

La feuille de route gouvernementale pour l'économie circulaire préconise 50 mesures pour la mise en place d'actions visant à favoriser la transition écologique et solidaire. La mesure n°8 vise à « renforcer l'offre des acteurs du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité ».

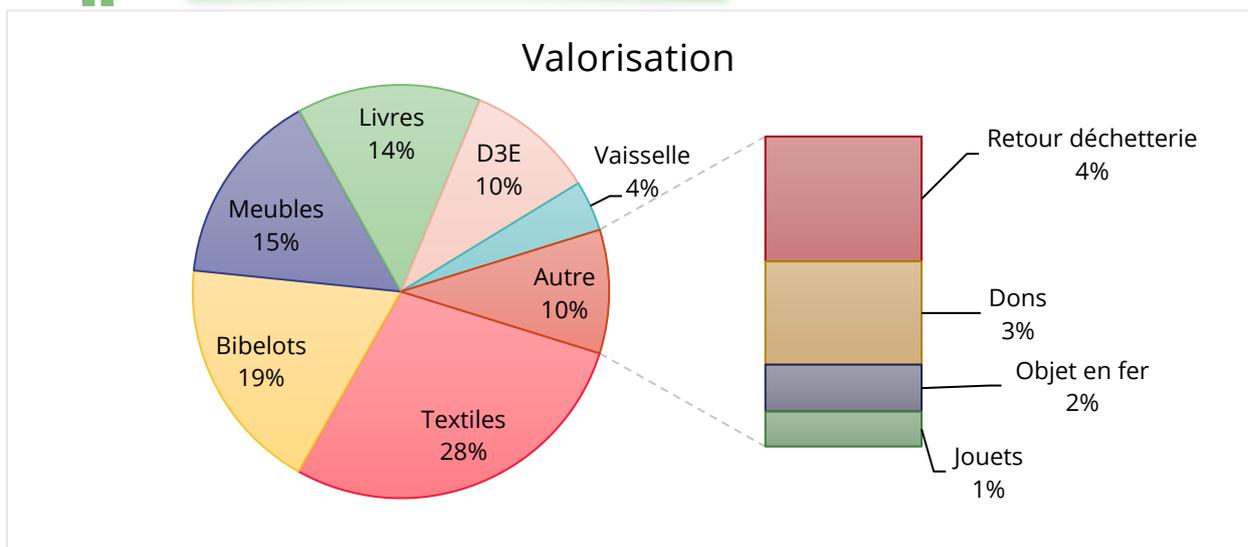
C'est ainsi que la communauté de communes soutient l'action de la recyclerie associative Créa'locale depuis **2019**. Cette recyclerie, basée à Biron, récupère des objets déposés à la déchetterie d'Orthez en vue du réemploi. Une zone de réemploi a été mise en place à la déchetterie afin de séparer ce flux des autres déchets. En **2022** la déchetterie de Pardies accueille désormais elle aussi, une zone de réemploi.

La recyclerie récupère des déchets provenant des particuliers de la communauté de communes. Sur l'année 2022, **46,74** tonnes ont été collectées dont **4,22** tonnes par le biais de la déchetterie.

La recyclerie réemploie **90%** des tonnes récupérées. Les déchets non réutilisables sont ramenés à la déchetterie et triés en fonction des matières.



0,90 kg/hab/an



3 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

3.1 ORGANISATION DE LA COLLECTE

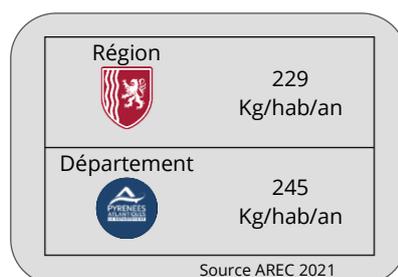
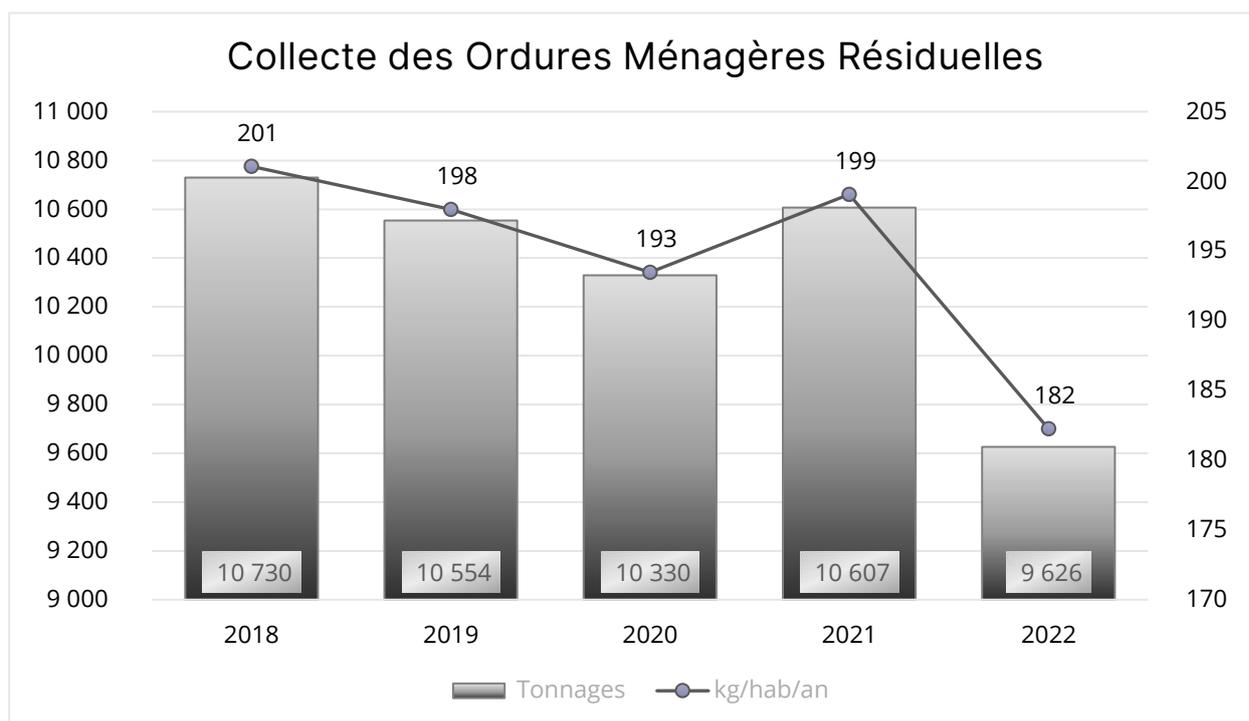


3.2 LES ORDURES MÉNAGÈRES

Au 1^{er} avril 2022 la fréquence de collecte des ordures ménagères a été fixée à une fois par quinzaine sur la majorité du territoire et a permis de réduire les kilomètres parcourus par les camions.

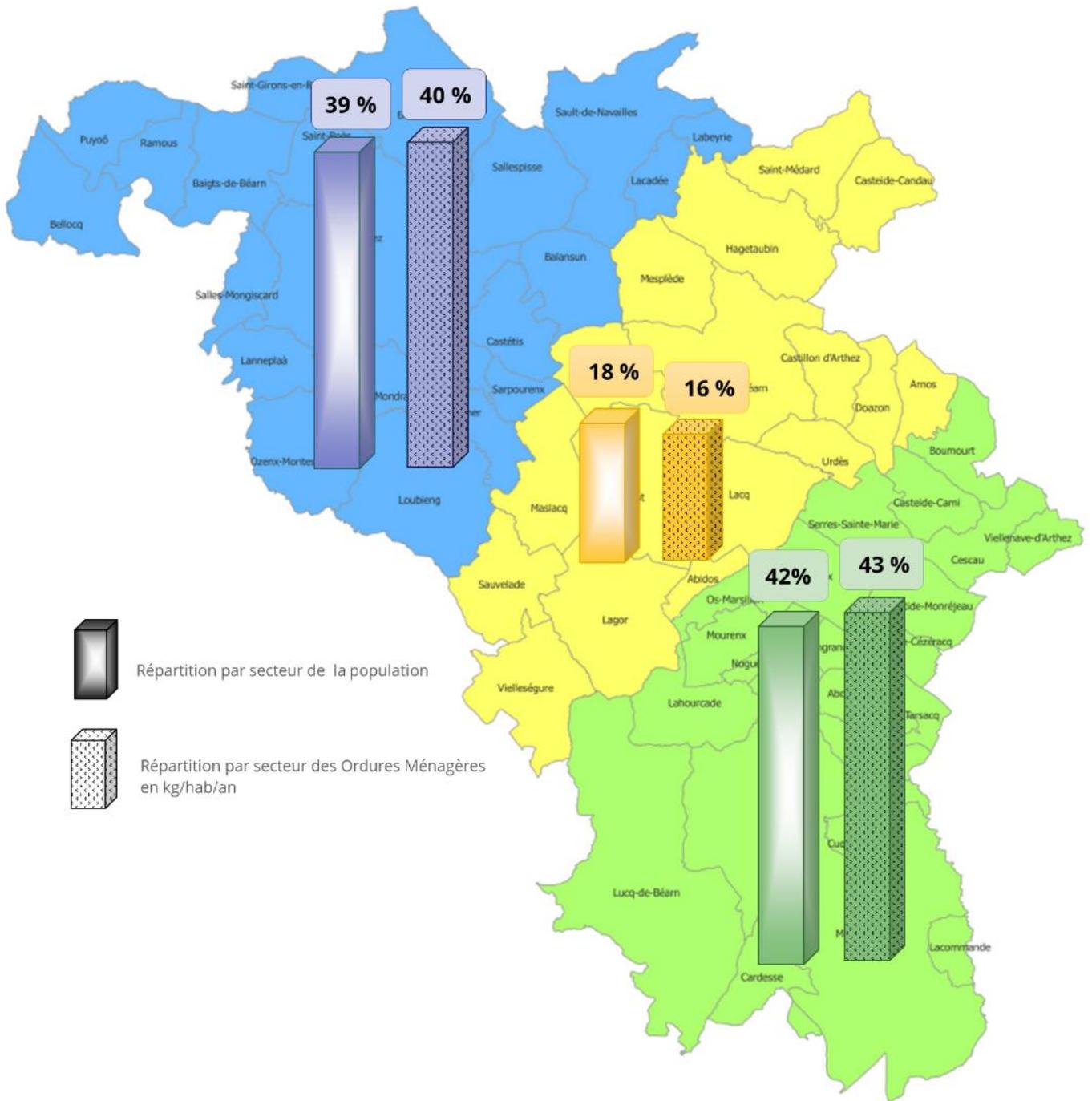
3.2.1 BILAN QUANTITATIF

Ce service de collecte des ordures ménagères est proposé aux foyers du territoire mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'emballages ménagers produits par les habitants.



Année	Tonnages	Variation année n-1	Kg/hab/an	Variation année n-1
2022	9 626	-9,25%	182	-8,45%
2021	10 607	2,69%	199	2,89%
2020	10 330	-2,13%	193	-2,28%
2019	10 554	-1,64%	198	-1,54%
2018	10 730	1,08%	201	0,69%

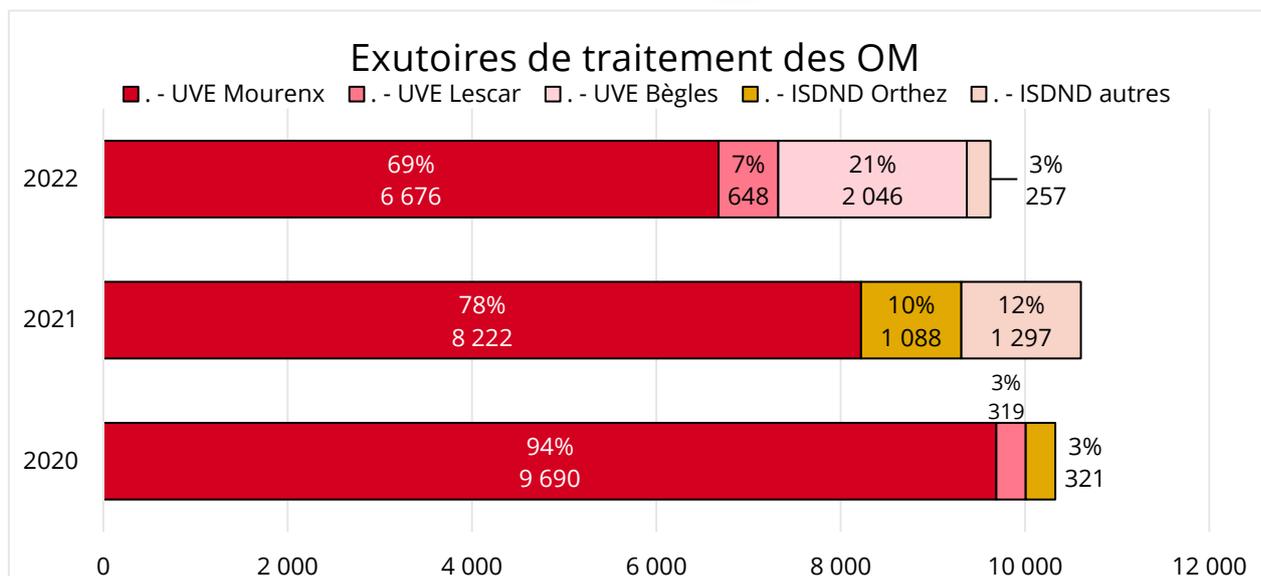
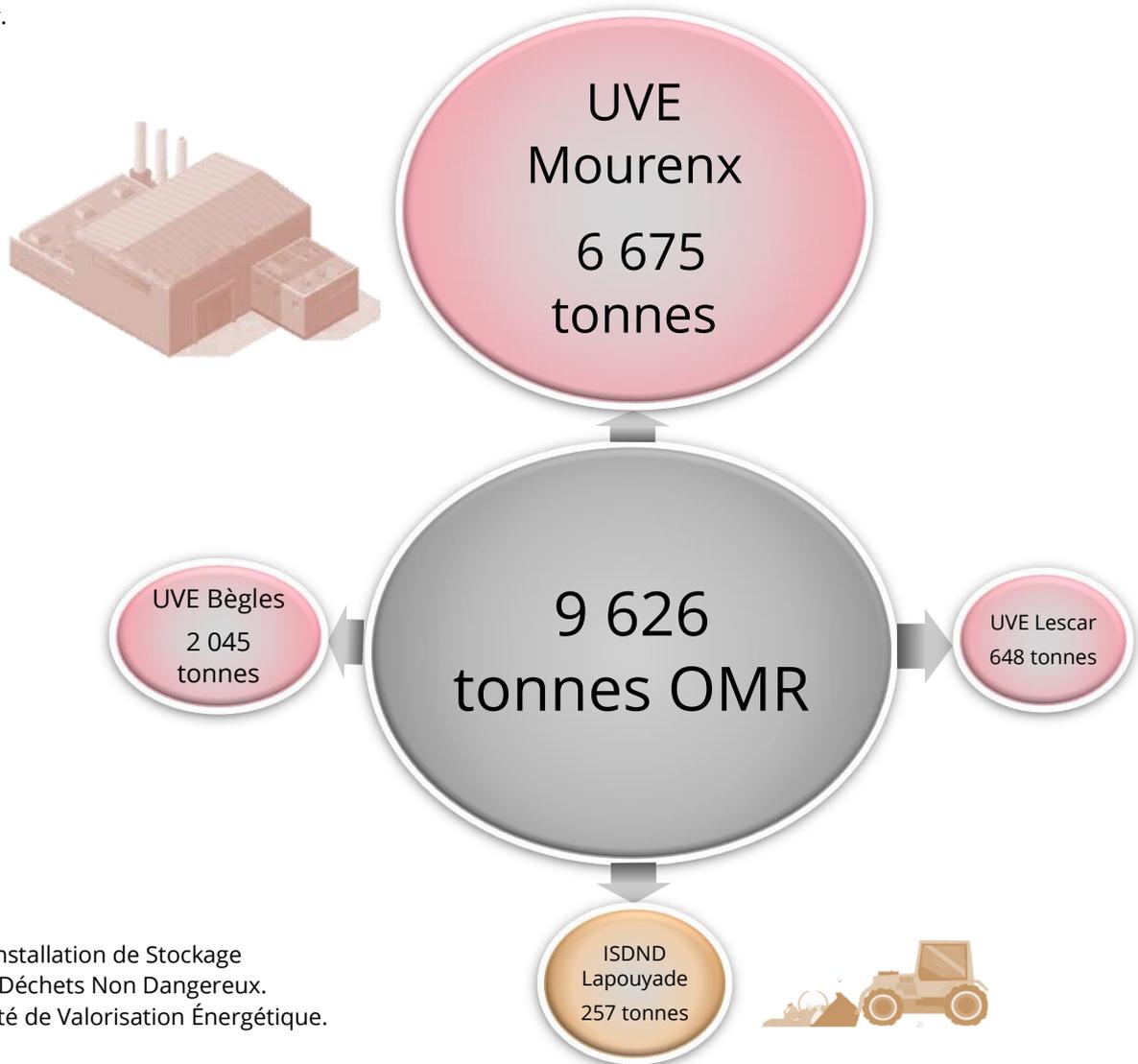
**RÉPARTITION PAR SECTEUR :
DE LA POPULATION ET DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**



3.2.2 LE TRAITEMENT

Les ordures ménagères sont principalement acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Mourenx.

L'année 2022 a été marquée par des arrêts techniques, qui ont entraîné une diminution des tonnages apportés sur l'installation et donc une augmentation des détournements, principalement orientés vers l'UVE de Bègles et de Lescar.



3.3 LES EMBALLAGES HORS VERRE ET PAPIERS

3.3.1 L'ECO-ORGANISME

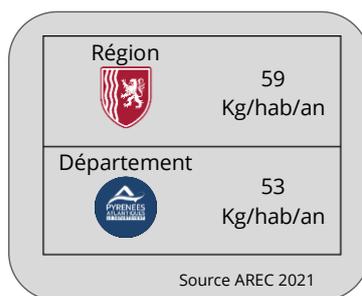
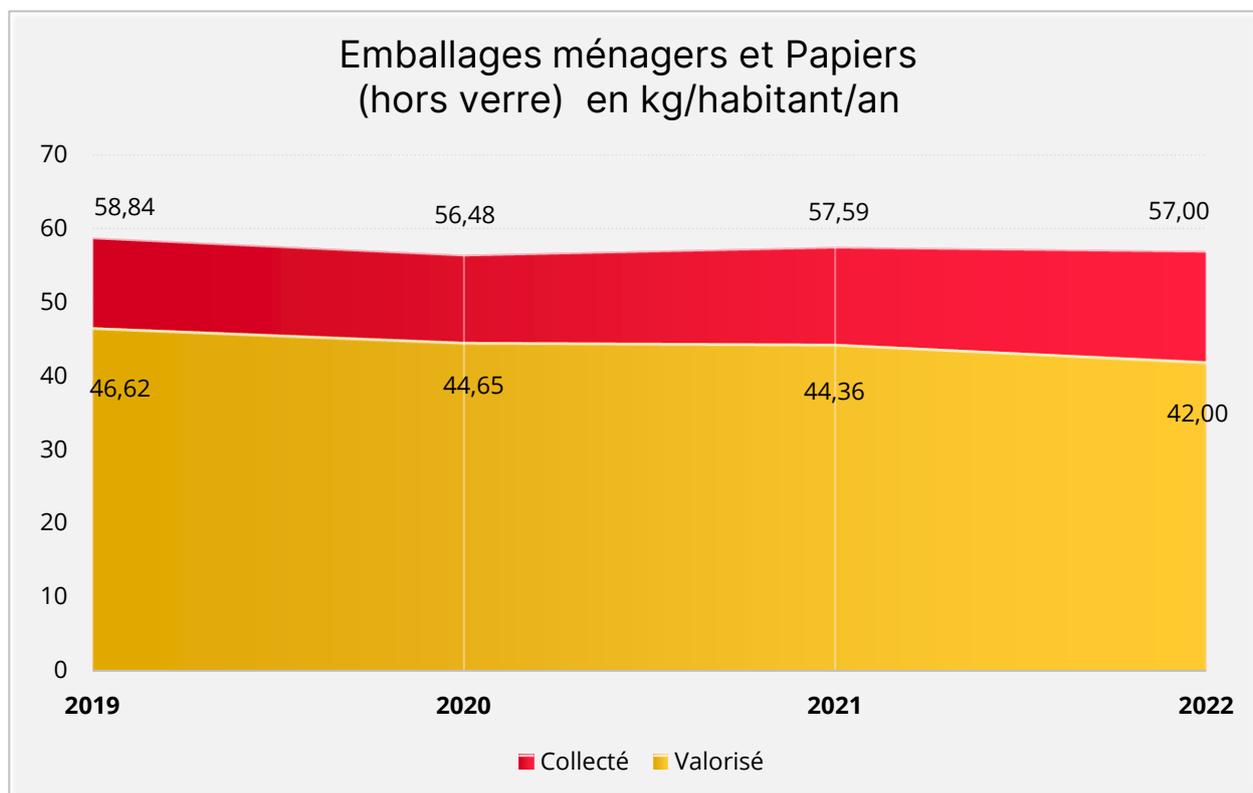
Depuis 2018, l'éco-organisme CITEO gère les emballages ménagers et les papiers par le biais d'un contrat conclu pour une durée de 5 ans (durée d'agrément par le ministère).

Ce contrat permet d'avoir un soutien administratif, technique et financier pour le suivi de la collecte, le tri et le recyclage des emballages. Il repose sur des soutiens incitatifs à la performance (quantités de matériaux recyclés). Les objectifs de ce barème sont basés sur ceux fixés par le Grenelle de l'Environnement (juillet 2009) et la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (août 2015).

3.3.2 EMBALLAGES COLLECTÉS

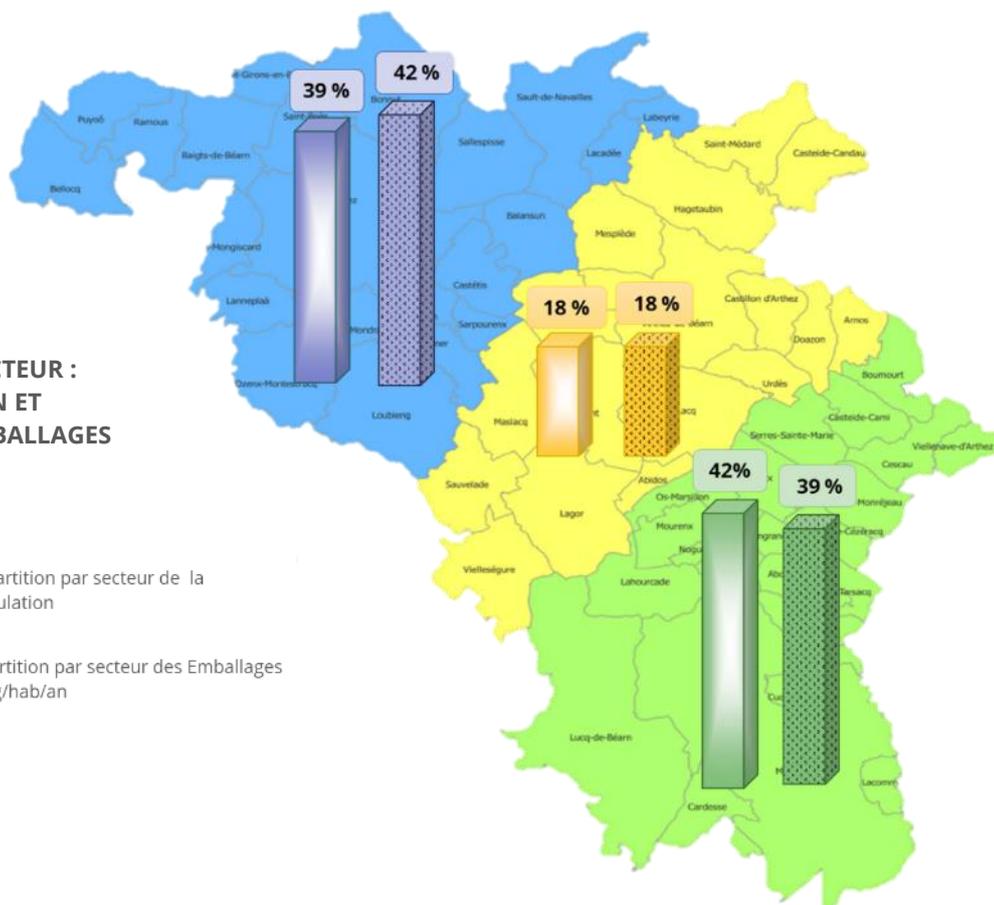
En 2022, **3 010 tonnes** d'emballages ont été collectées, ce qui représente **57 kg/hab/an**. Ce chiffre est resté au même niveau qu'en 2021.

Ce service de collecte des emballages ménagers est proposé aux foyers du territoire mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'emballages ménagers produits par les habitants.



RÉPARTITION PAR SECTEUR : DE LA POPULATION ET DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES

 Répartition par secteur de la population
 Répartition par secteur des Emballages en kg/hab/an

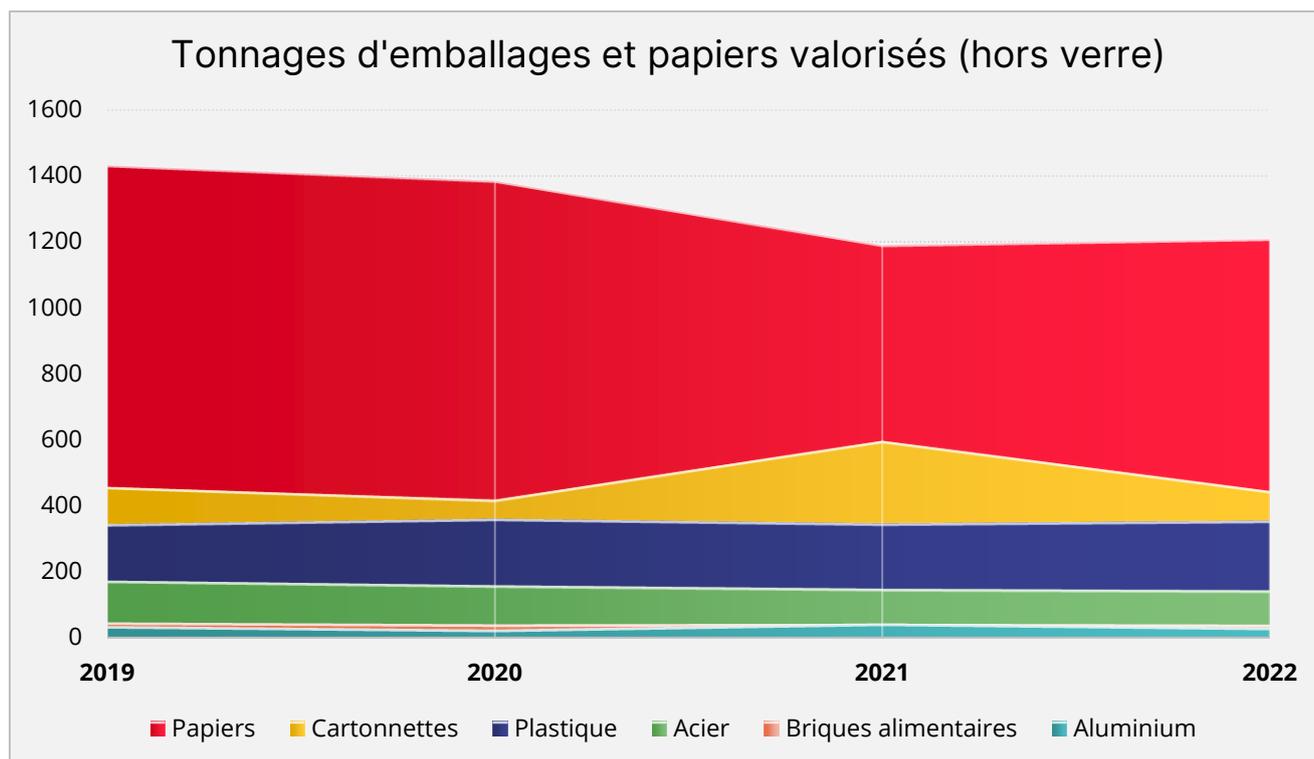


3.3.3 TRAITEMENT

Le tri est assuré par le syndicat mixte de traitement des déchets VALORBEARN, via une convention de coopération d'une durée de 3 ans.

En 2022, **2 218 tonnes** d'emballages ont été valorisées ce qui représente **42 kg/hab/an**, soit une baisse de **5%** par rapport à 2021.

3.3.3.1 Les emballages valorisés

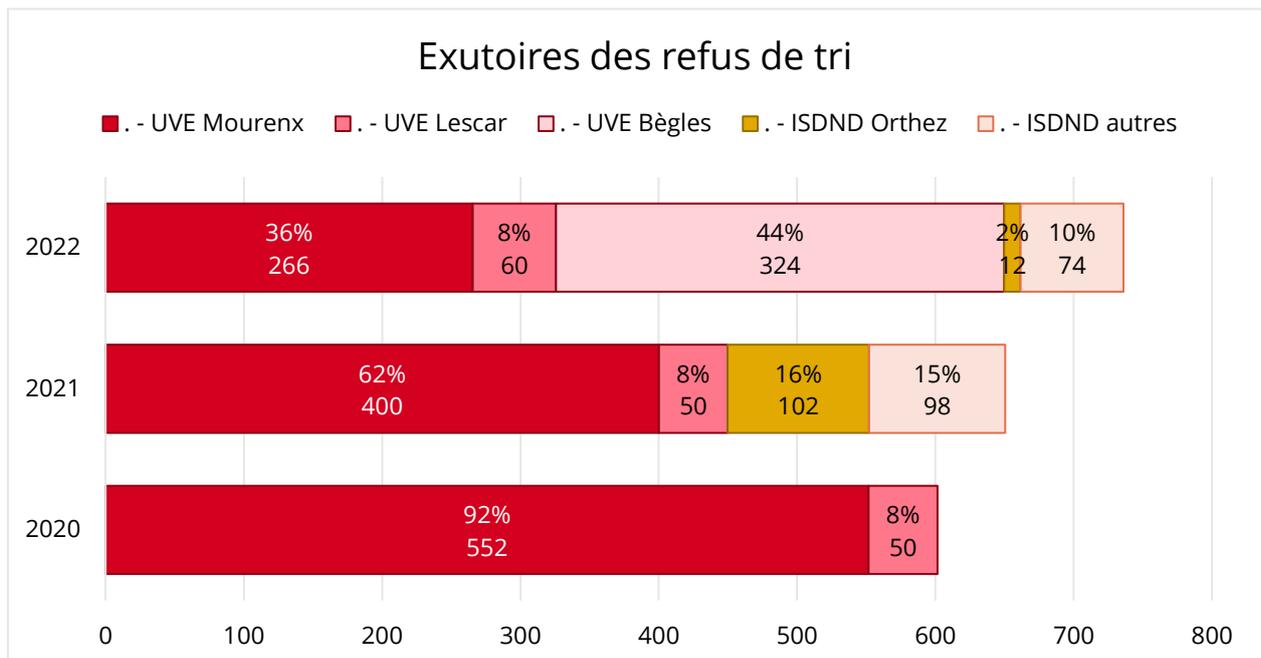
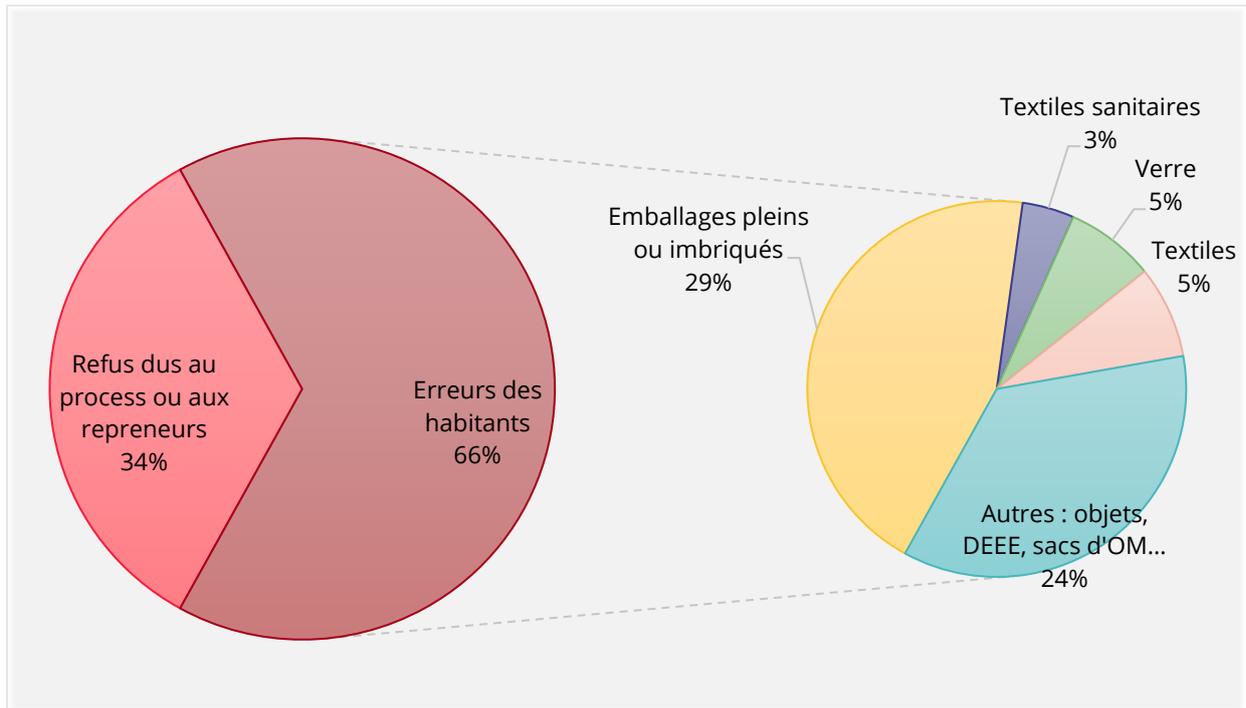


3.3.3.2 Les refus de tri

En 2022, **736 tonnes de refus** ont été produites sur les 3 010 tonnes d’emballages livrés au centre de tri de Sévignacq soit 24,5% de refus de tri.

Ces refus sont :

- des erreurs de tri des usagers,
- des emballages non valorisés du fait du process du centre de tri (fines) et des emballages non valorisables (pas de filière pérenne). Ces derniers sont néanmoins appelés à être déposés dans le bac jaune par souci de simplification des consignes de tri.

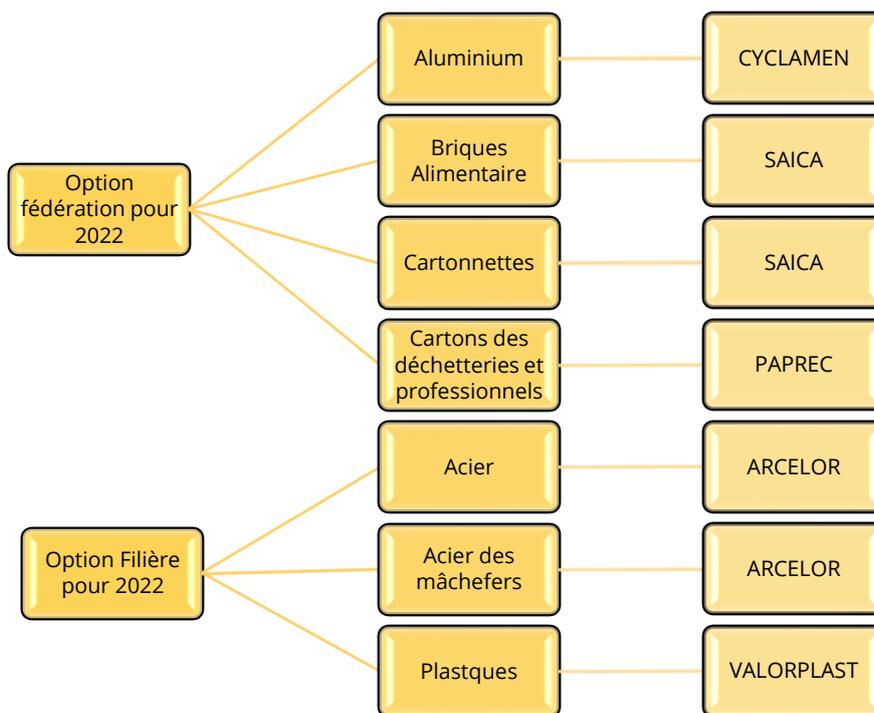


3.3.4 REPRISE DES MATÉRIAUX

3.3.4.1 Emballages

Pour chaque matériau, la collectivité a fait le choix d'un mode de reprise qui assure :

- Une garantie de reprise et de recyclage des matériaux collectés.
- Des prix de reprise minima :
 - Uniques (offre nationale) dans le cas de l'option filière.
 - Négociés directement avec les repreneurs dans le cas de l'option fédération.
- Un suivi des apports aux repreneurs selon les prescriptions techniques minimales « relatives » à chaque catégorie de matériaux.



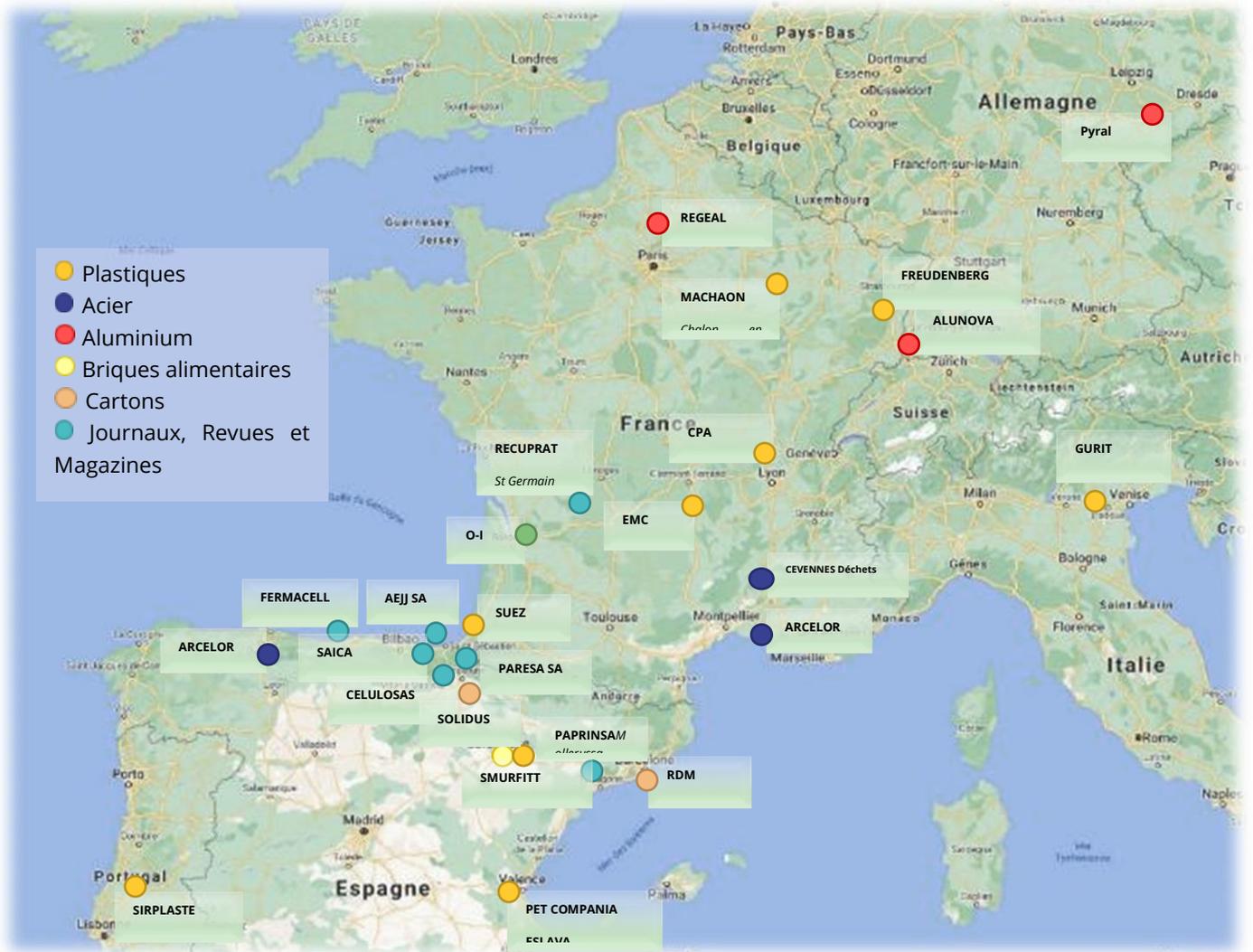
3.3.4.2 Papiers : journaux, revues et magazines

La reprise de ces matériaux est négociée par le centre de tri VALOR BEARN lors de chaque expédition, avec les repreneurs.



3.3.5 LES DÉBOUCHES DES EMBALLAGES

Toutes les filières de traitement des emballages sont conformes aux prescriptions CITEO.
Carte de localisation des établissements de traitement des emballages.

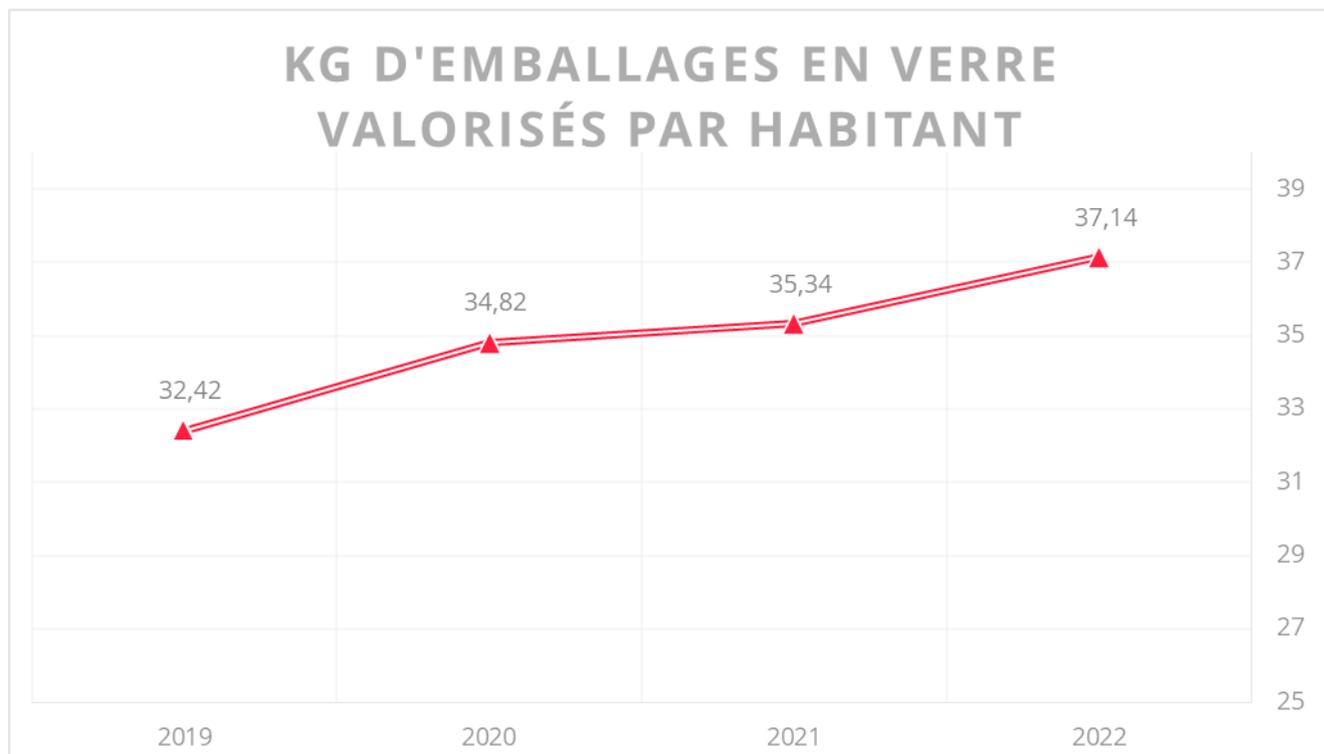


3.4 LE VERRE

Depuis mars 2015, les emballages en verre sont collectés en Point d'Apport Volontaire sur tout le territoire. Quatre colonnes enterrées ont été mises en place (2 à Orthez et 2 à Mourenx).

La collecte du verre est effectuée par un prestataire (SLR) qui vide les colonnes grâce à un camion grue.

Les abords des colonnes sont nettoyés par un agent du service déchets aidé par le service propreté ainsi que par les agents communaux de certaines communes.



Le verre est apporté à la verrerie de Vayres (33) pour être recyclé.

Région	42 Kg/hab/an
Département	42 Kg/hab/an

Source AREC 2021

3.5 LES DÉCHETTERIES

3.5.1 DESCRIPTION DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2022, la communauté de communes de Lacq-Orthez gère 7 déchetteries. La gestion du haut et du bas de quai est assurée en régie (excepté pour la collecte et le traitement des bois, ferrailles, meubles et pneus).

Contrôle d'accès

Au 1^{er} janvier 2018 chaque déchetterie a été équipée en entrée et en sortie de barrières. La borne lectrice de cartes localisée en entrée de sites est reliée au logiciel de gestion de bacs.

Chaque foyer peut accéder à l'ensemble des déchetteries (hors Lucq de Béarn) grâce à une carte donnant droit à 24 passages annuels.

Les professionnels sont orientés vers des structures privées existantes sur le territoire ou vers le pôle de gestion des déchets d'Orthez.

Les bennes

La communauté de communes possède un parc de 38 bennes de 15 à 30 m³. Les bennes dédiées au bois, à la ferraille, aux meubles et aux pneus sont mises à disposition par les repreneurs.

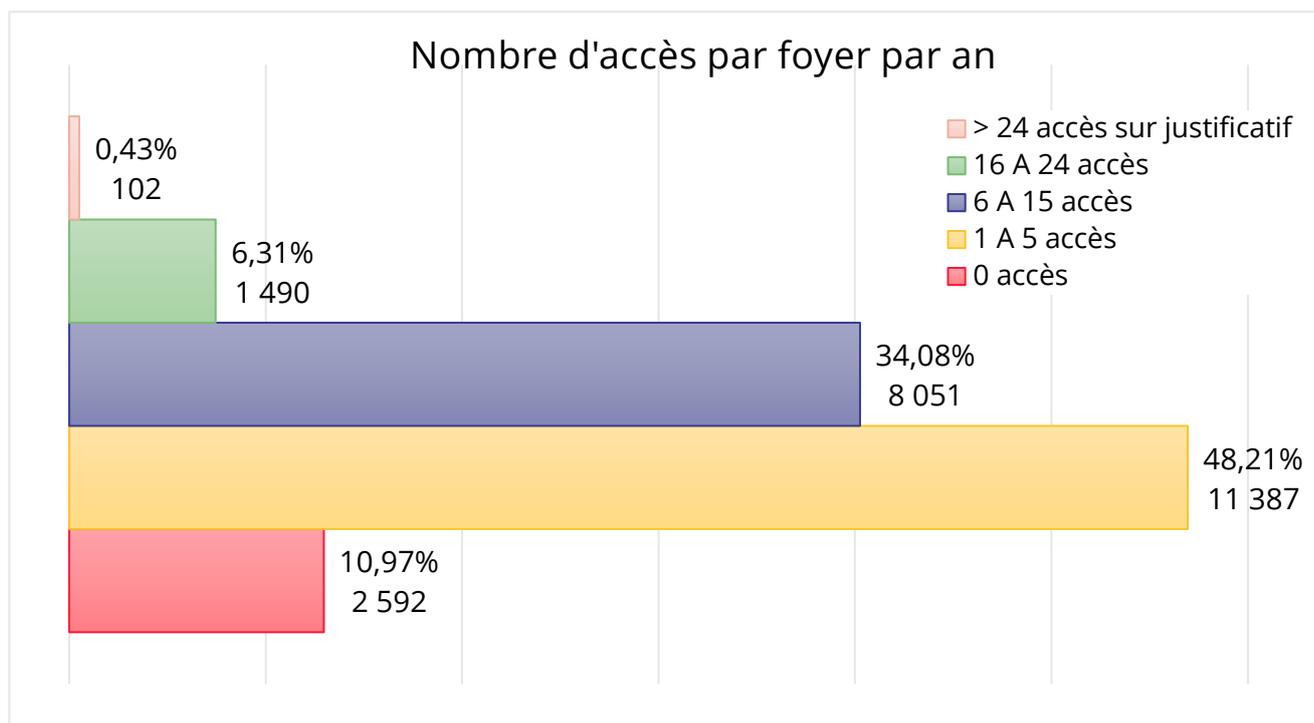
La surveillance en-dehors des heures d'ouverture

Dans le cadre de la protection des biens et des personnes, et suite à de nombreuses intrusions en dehors des horaires d'ouverture des déchetteries, la communauté de communes a équipé les déchetteries d'un système de vidéoprotection : Orthez (2011), Ramous (2012), Monein (2014), Pardies (2019), Arthez de Béarn (2019) et Maslacq (2019).

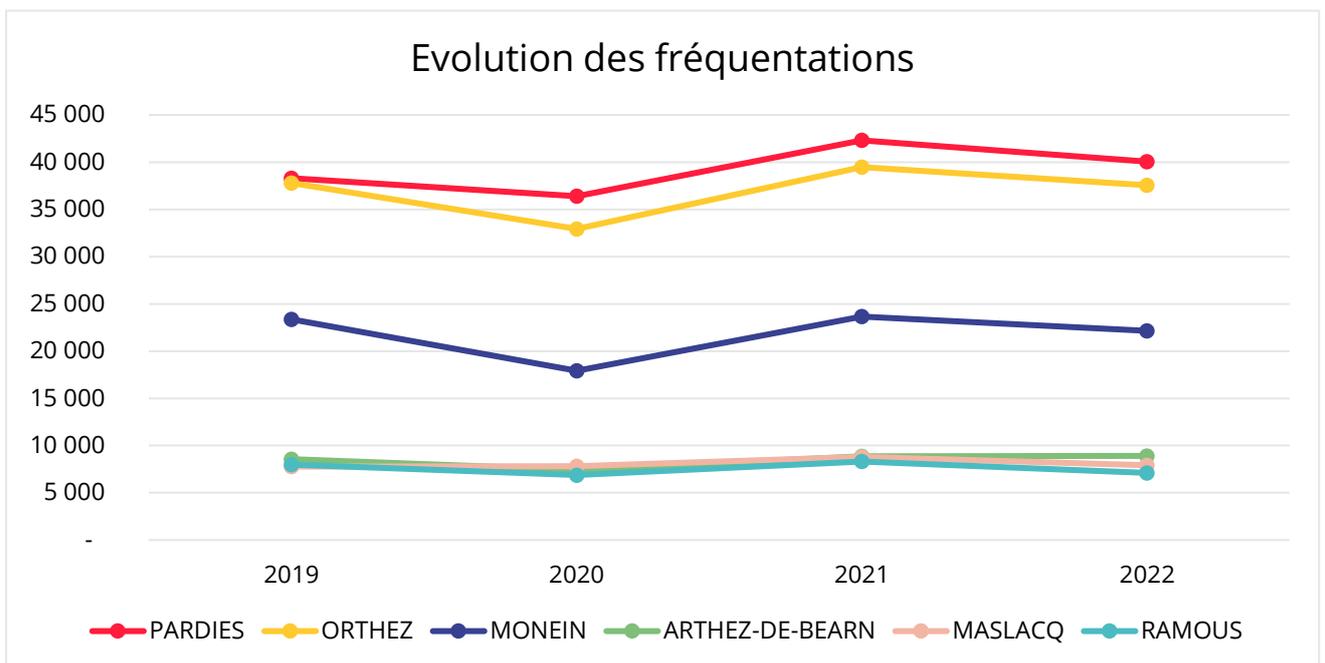
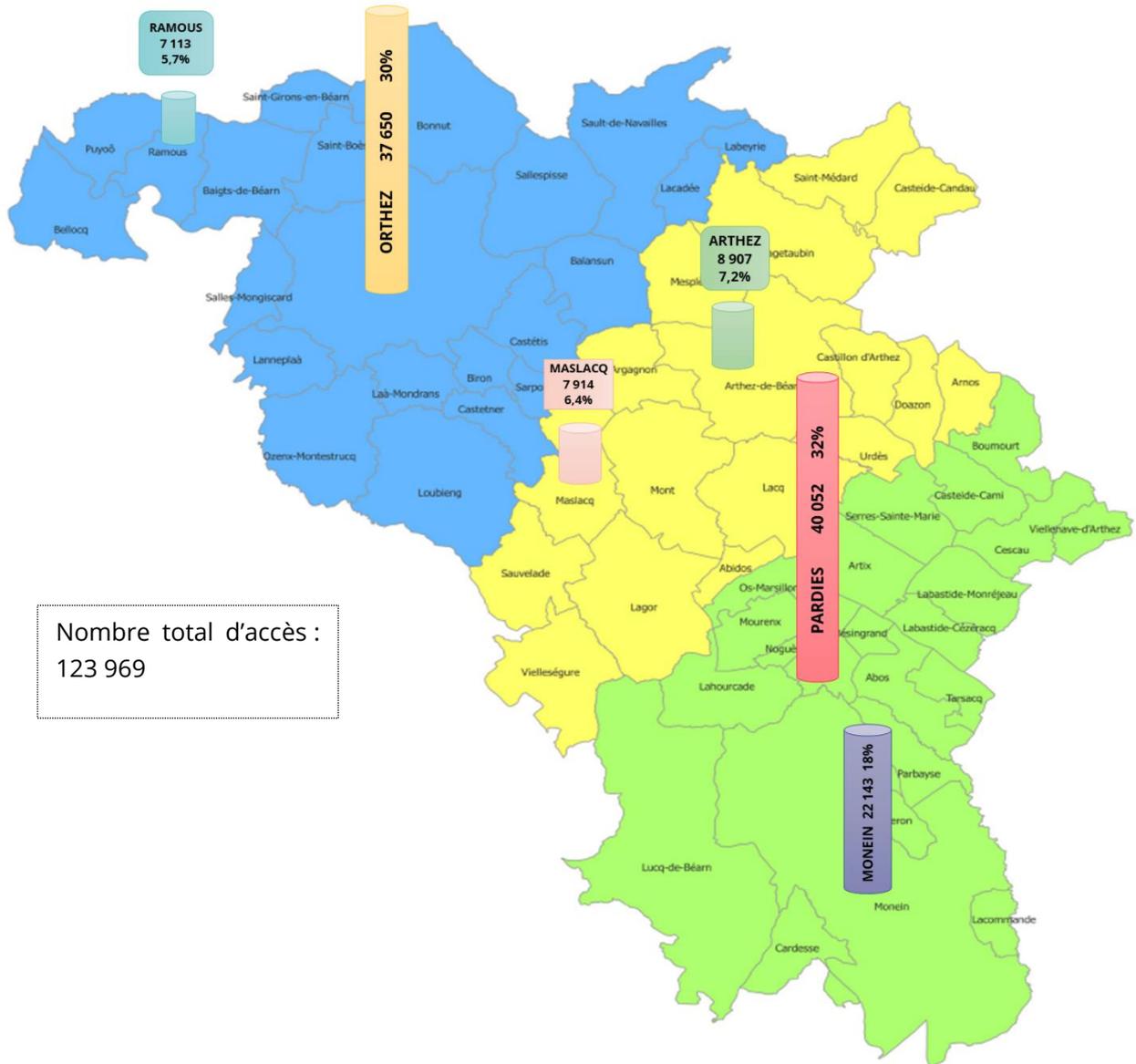
3.5.2 FRÉQUENTATION

En 2022, 1 474 cartes ont été distribuées. Au total, depuis 2018, 25 514 cartes ont été créées.

3.5.2.1 Utilisation des déchetteries



3.5.2.2 Répartition de la fréquentation



3.5.3 BILAN QUANTITATIF

En 2022, les déchetteries de la communauté de communes de Lacq-Orthez ont accueilli **123 969 usagers** répartis selon le tableau ci-dessous soit 6% de moins qu'en 2021.

Déchetteries	Fréquentations	Temps annuel d'ouverture en heures	Nombre d'usagers/heure	Tonnages 2022	Quantités par apport en kg
Arthez-de-Béarn	8 907	780	11,42	992,62	111,44
Lucq-de-Béarn	280	195	1,44	39,66	141,64
Maslacq	7 914	780	10,15	910,33	115,03
Monein	22 143	2 340	9,46	2 158,91	97,50
Orthez	37 560	2 340	16,05	3 989,03	106,20
Pardies	40 052	2 340	17,12	4 196,57	104,78
Ramous	7 113	780	9,12	734,63	103,28
TOTAL	123 969	9 555	12,97	13 021,76	105,04

	Tonnages	kg/hab/an	Variation année n-1
2022	13 021,76	246,54	-3,8%
2021	13 658,95	256,36	4,1%
2020	13 144,27	246,20	6,9%
2019	12 274,17	230,26	

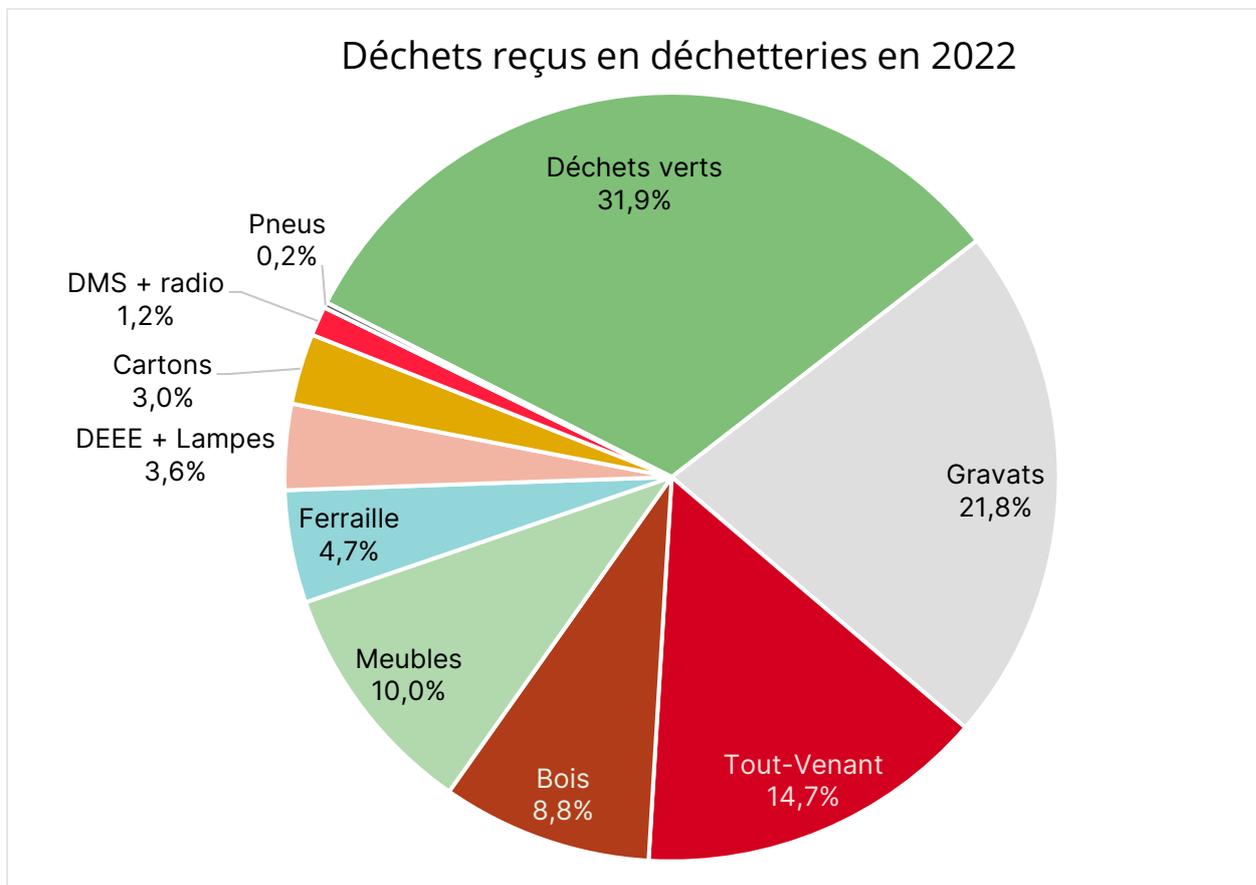
Région

361
Kg/hab/an

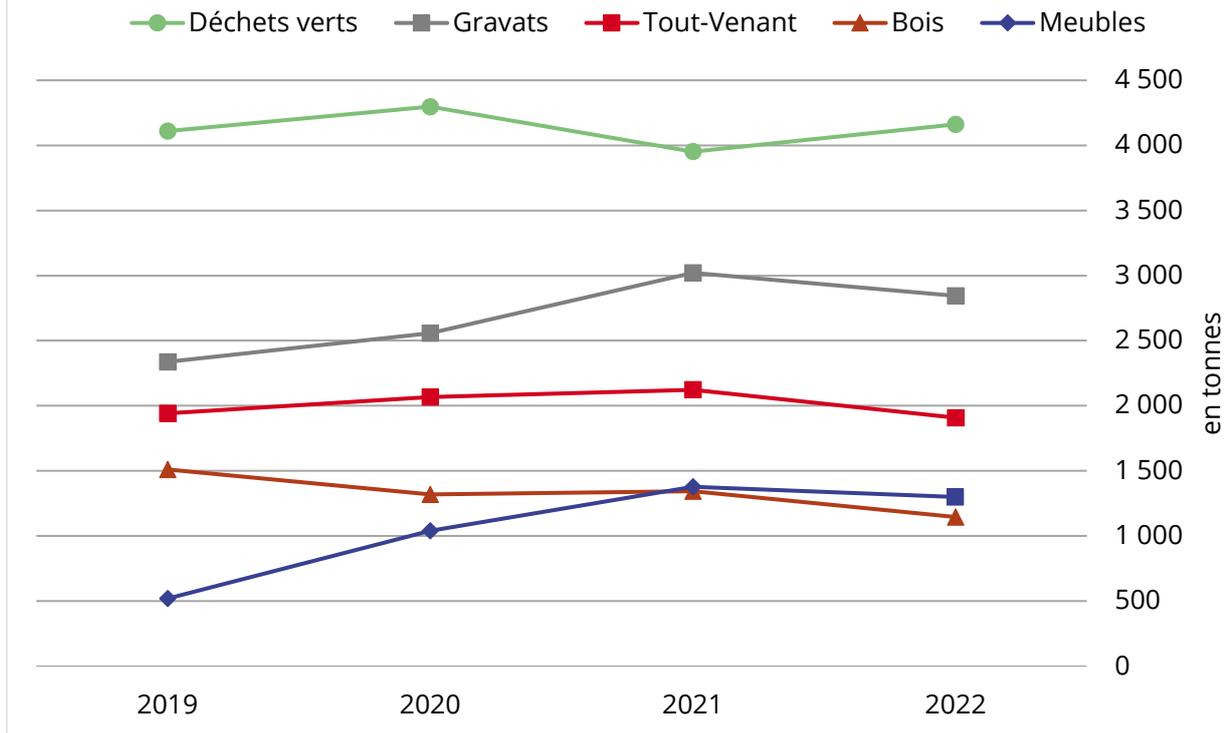
Département

288
Kg/hab/an

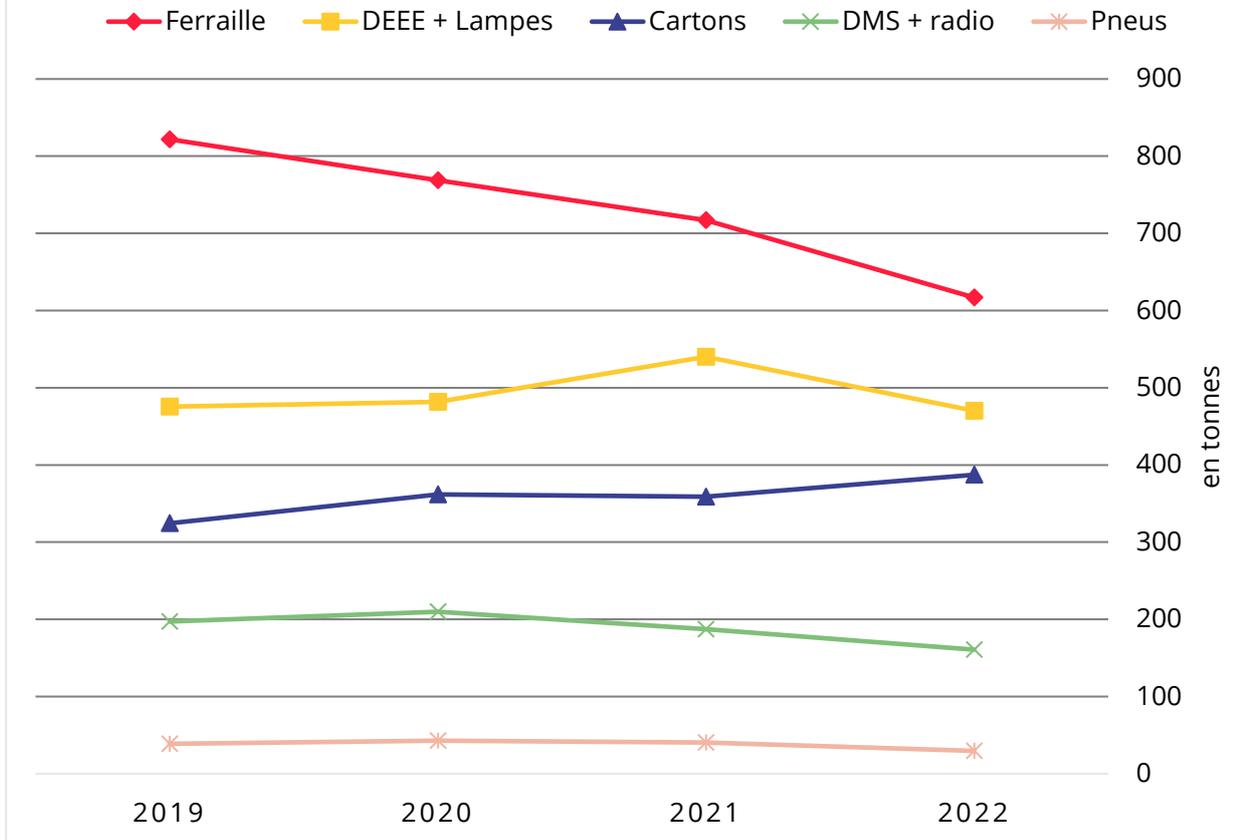
Source AREC 2021



TONNAGES DES DÉCHETS REÇUS EN DÉCHETTERIE



TONNAGES DE DÉCHETS REÇUS EN DÉCHETTERIE



3.6 LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

3.6.1 DESCRIPTION DE LA COLLECTE

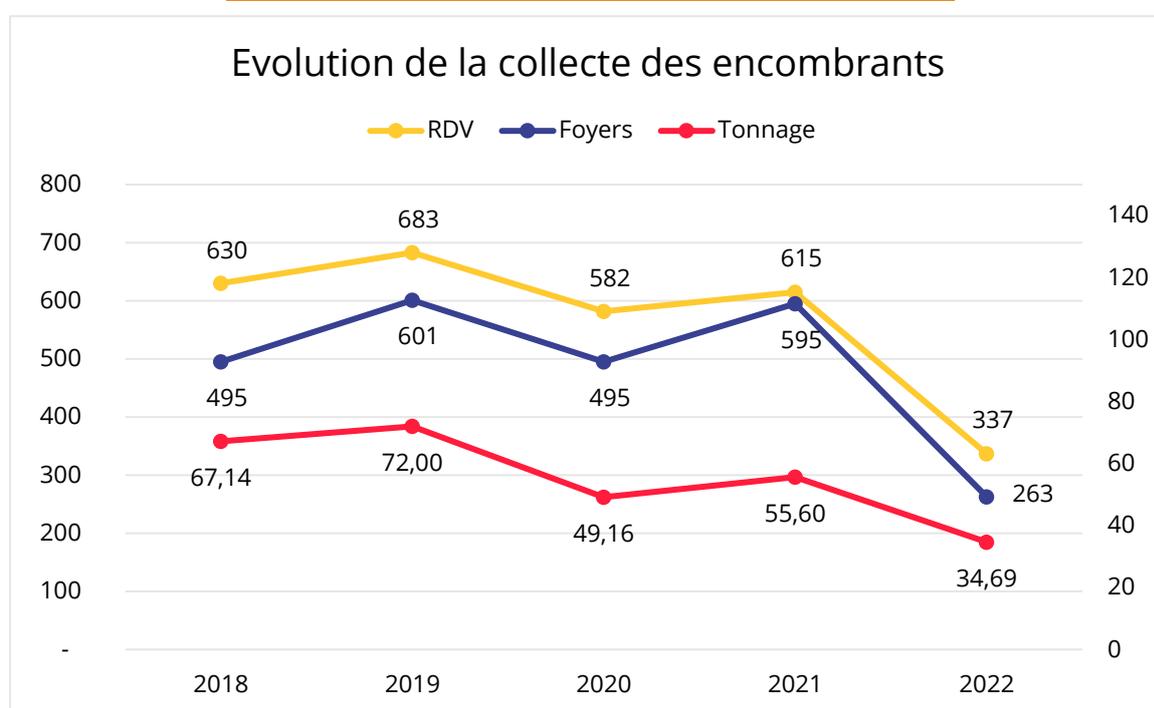
La collecte des encombrants en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 3^{ème} mercredi du mois) sur inscription.

Depuis le 1^{er} avril 2022, elle est réservée aux personnes de plus de 70 ans ou à mobilité réduite, dans la limite de 2m³ par collecte.

L'ensemble des logements collectifs du territoire bénéficient au même titre que l'habitat pavillonnaire de la collecte des encombrants, Le gestionnaire de résidences recense les encombrants à enlever et transmet la liste au service déchets. Le volume maximal collecté par immeuble est de 6m³.

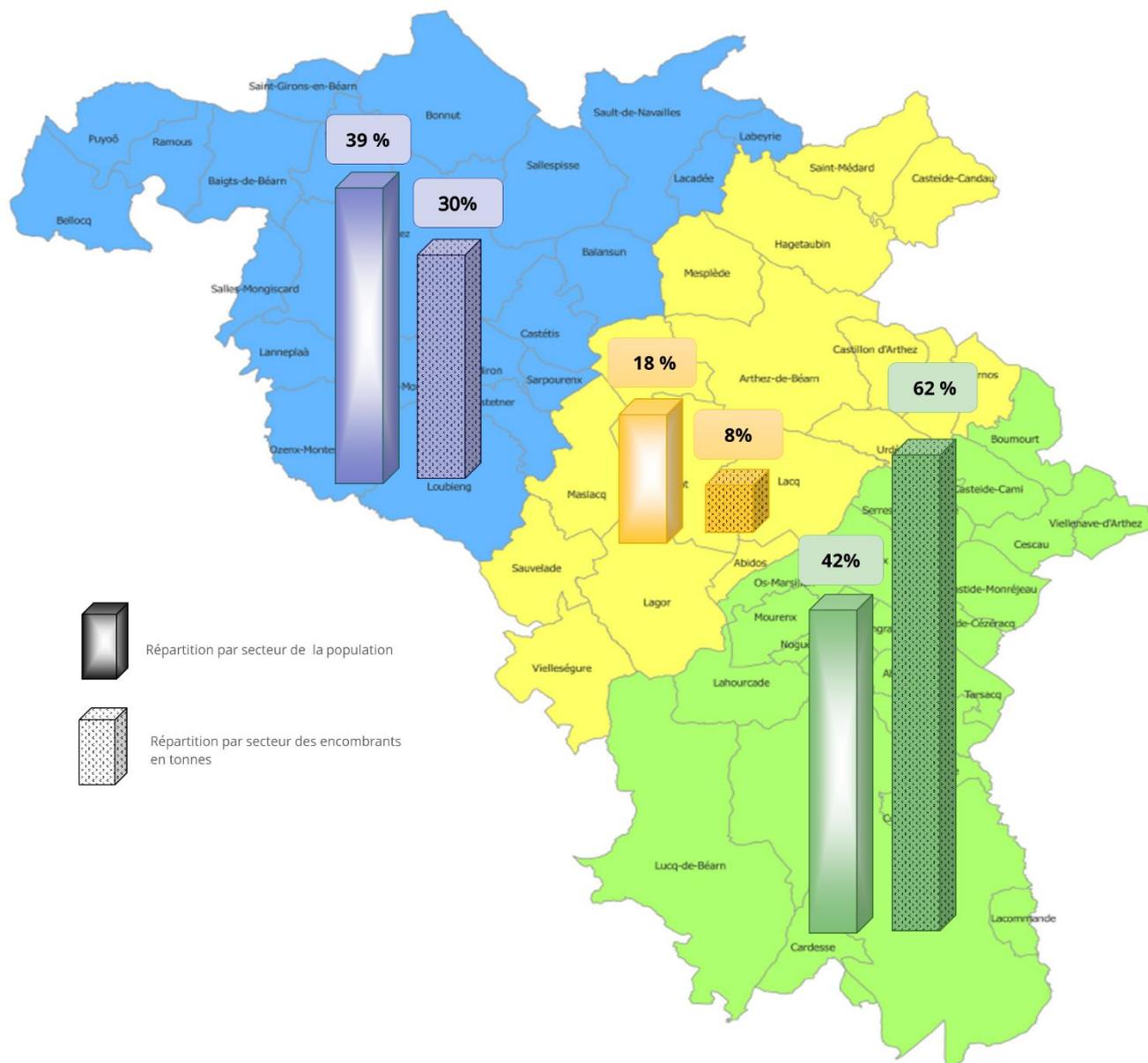
3.6.2 BILAN QUANTITATIF

RDV	Foyers	Tonnage	Kg/hab/an
337	263	34,69	0,66



	Tonnage	Variation année n-1	RDV	Variation année n-1
2022	34,69	-37,62%	337	-45,20%
Secteur OUEST	10,48	-43,23%	123	-47,88%
Secteur CENTRE	2,86	-60,93%	39	-55,68%
Secteur EST	21,35	-28,42%	175	-39,86%
2021	55,60	13,11%	615	5,67%
Secteur OUEST	18,46	40,49%	236	22,92%
Secteur CENTRE	7,32	6,40%	88	27,54%
Secteur EST	29,82	2,35%	291	-9,35%
2020	49,16		582	
Secteur OUEST	13,14		192	
Secteur CENTRE	6,88		69	
Secteur EST	29,14		321	

RÉPARTITION PAR SECTEUR DE LA POPULATION ET DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS



3.6.3 LE TRAITEMENT

Les encombrants collectés sont triés en déchetteries et suivent les filières de traitement des déchetteries.

3.7 LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

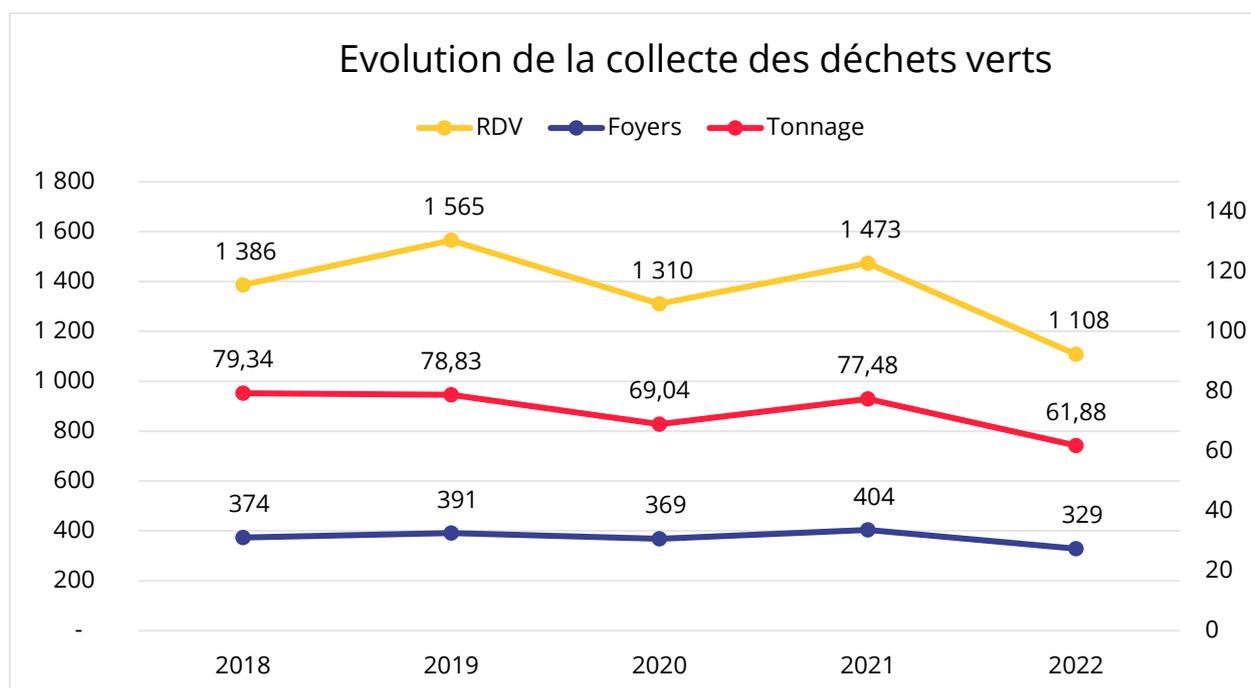
3.7.1 DESCRIPTION DE LA COLLECTE

La collecte des déchets verts en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 1^{er} mercredi du mois) sur inscription. Depuis le 1^{er} avril 2022, elle est réservée aux personnes de plus de 70 ans ou à mobilité réduite, dans la limite de 2m³ par collecte.

Pour bénéficier de cette collecte, les déchets verts doivent être correctement présentés (en fagots pour les branchages, dans un contenant rigide ou sac le cas échéant, pour les feuilles et tontes) et dans la limite de 2m³.

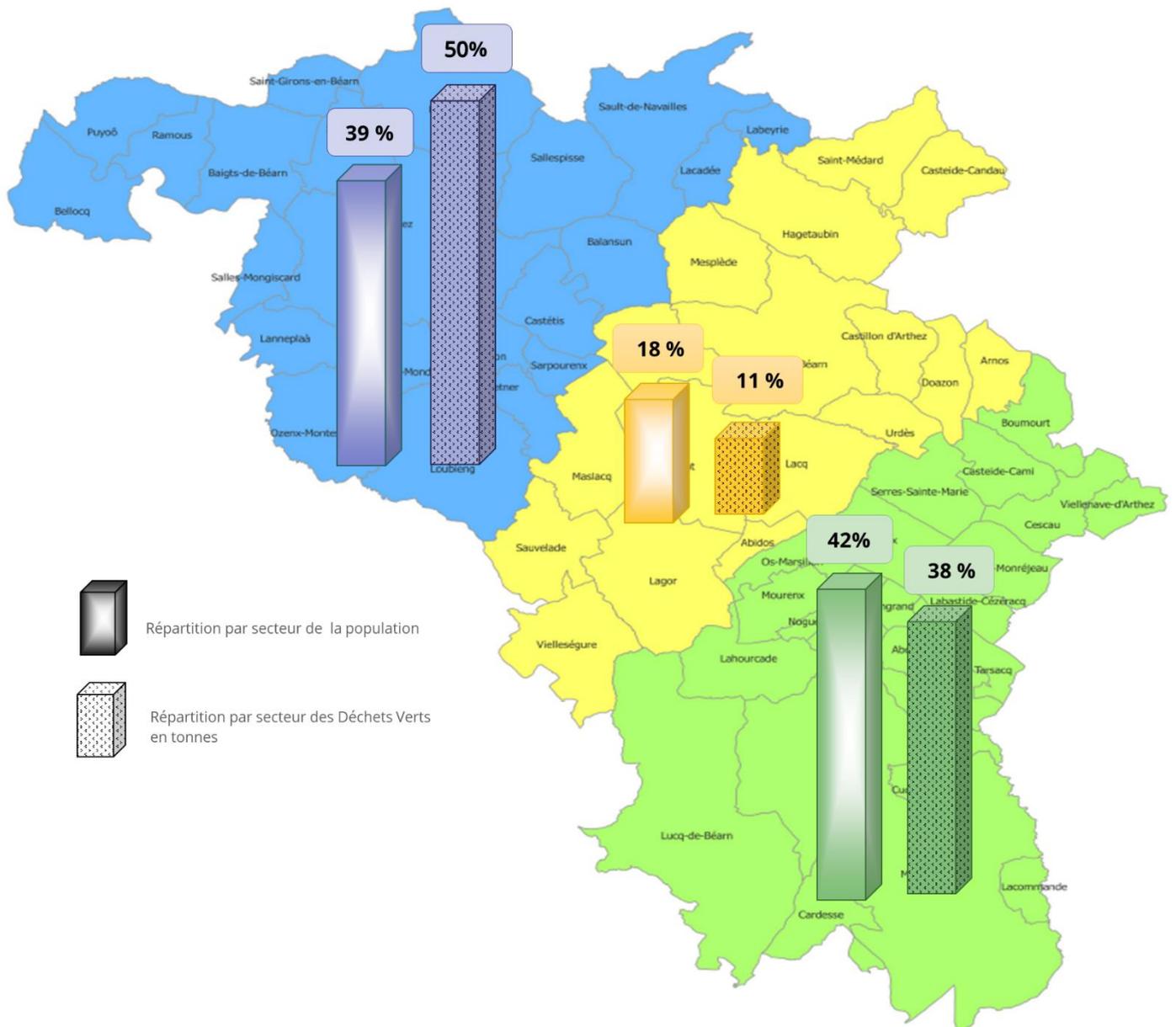
3.7.2 BILAN QUANTITATIF

RDV	Foyers	Tonnage	Kg/hab/an
1 108	329	61,88	1,17



	Tonnage	Variation année n-1	RDV	Variation année n-1
2022	61,88	-20,13%	1 108	-24,78%
Secteur OUEST	31,2	-5,91%	521	-22,01%
Secteur CENTRE	7,18	-18,59%	141	-26,18%
Secteur EST	23,5	-33,80%	446	-27,36%
2021	77,48	12,22%	1 473	12,44%
Secteur OUEST	33,16	57,31%	668	16,99%
Secteur CENTRE	8,82	-23,83%	191	2,14%
Secteur EST	35,5	-2,42%	614	11,23%
2020	69,04		1 310	
Secteur OUEST	21,08		571	
Secteur CENTRE	11,58		187	
Secteur EST	36,38		552	

RÉPARTITION PAR SECTEUR DE LA POPULATION ET DE LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



3.7.3 LE TRAITEMENT

Les déchets verts collectés par les prestataires sont acheminés sur la plateforme de MONT COMPOST à Mont pour être compostés. Les déchets collectés en régie sont traités sur la plateforme de broyage d'Orthez. Ces déchets sont ensuite co-compostés à la ferme sur le territoire de la CCLO.

3.8 LES TEXTILES

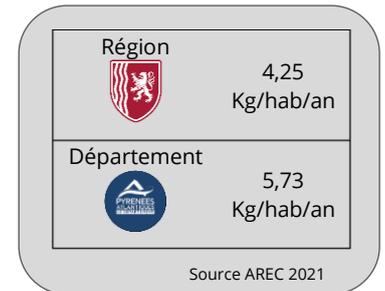
3.8.1 DESCRIPTION DE LA COLLECTE

La communauté de communes de Lacq-Orthez a mis en place la collecte et le traitement des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés (TLC).

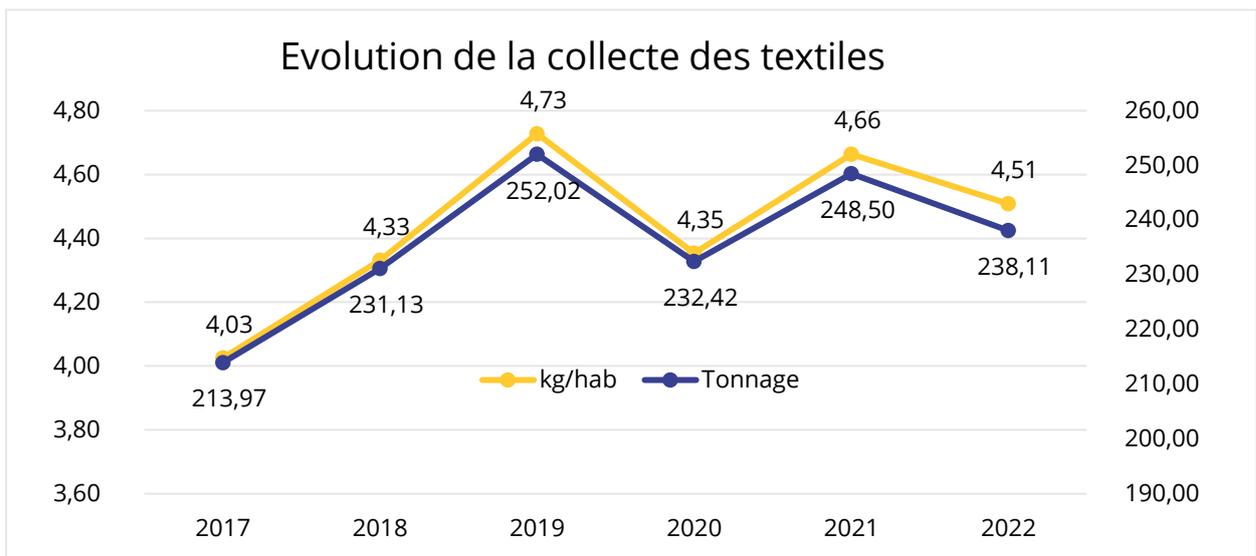
Les caractérisations d'ordures ménagères réalisées dans le cadre du programme de prévention des déchets ont estimé à 3,42% de textiles présents dans les ordures ménagères. Les caractérisations d'emballages ménagers réalisées au centre de tri estiment à 14% de refus liés aux textiles. C'est ainsi que 433 tonnes de textiles ne sont pas valorisées.

Mode de gestion

La communauté de communes a reconduit en 2020 le contrat avec l'éco-organisme ECO TLC qui gère cette filière jusqu'au 31/12/2022 (date de fin d'agrément). L'entreprise LE RELAIS 64 collecte les textiles de 74 bornes. Celle-ci contribue à l'insertion de personnes en difficultés par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles. La surface commerciale E. Leclerc d'Artix dispose d'une borne de collecte en domaine privé en convention avec la société Philtex.



3.8.2 BILAN QUANTITATIF



3.8.3 LE TRAITEMENT

Les textiles déposés dans ces points de collecte Le Relais sont triés dans le centre de tri des textiles de Marciac (32).

Selon leur état, ils sont ensuite :

- revendus à bas prix dans les friperies solidaires Ding Fring ou à l'étranger (61%),
- recyclés afin de fabriquer des laines d'isolation utilisées dans le bâtiment (26%),
- recyclés en chiffons d'essuyage pour l'industrie (10%),
- éliminés (3%) dont la majorité est valorisée énergétiquement.

Les textiles déposés dans le point de collecte Philtex sont triés dans le centre de Garon (30).

Ils sont ensuite :

- revendus à prix bas aux personnes en difficultés sociales dans les boutiques « Le hangar » ou en Afrique ou Moyen Orient,
- recyclés en tant que matière pour des chiffons d'essuyage,
- éliminés (2%) car non valorisables dans des centres spécialisés.

3.9 LES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS

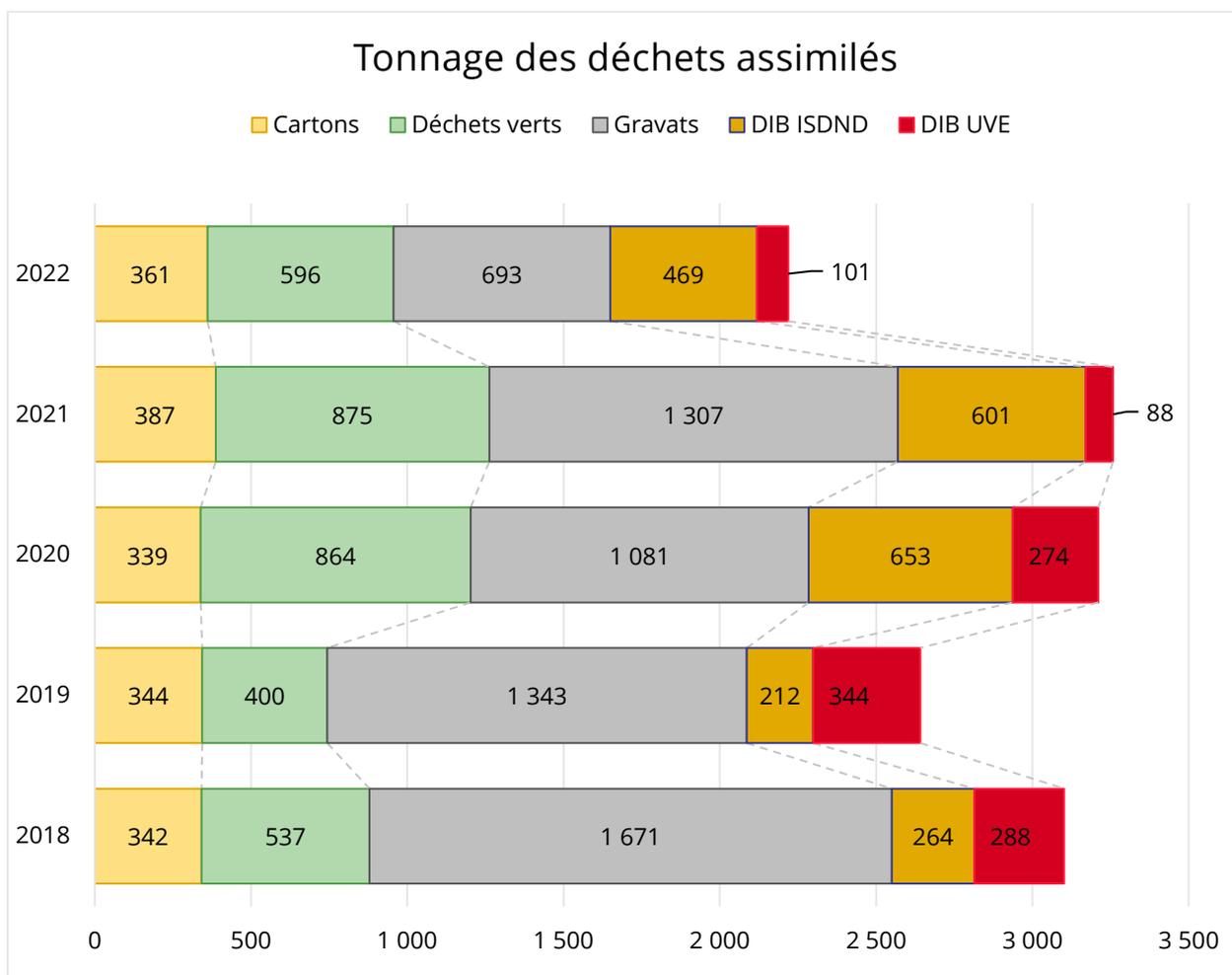
3.9.1 DÉSIGNATION

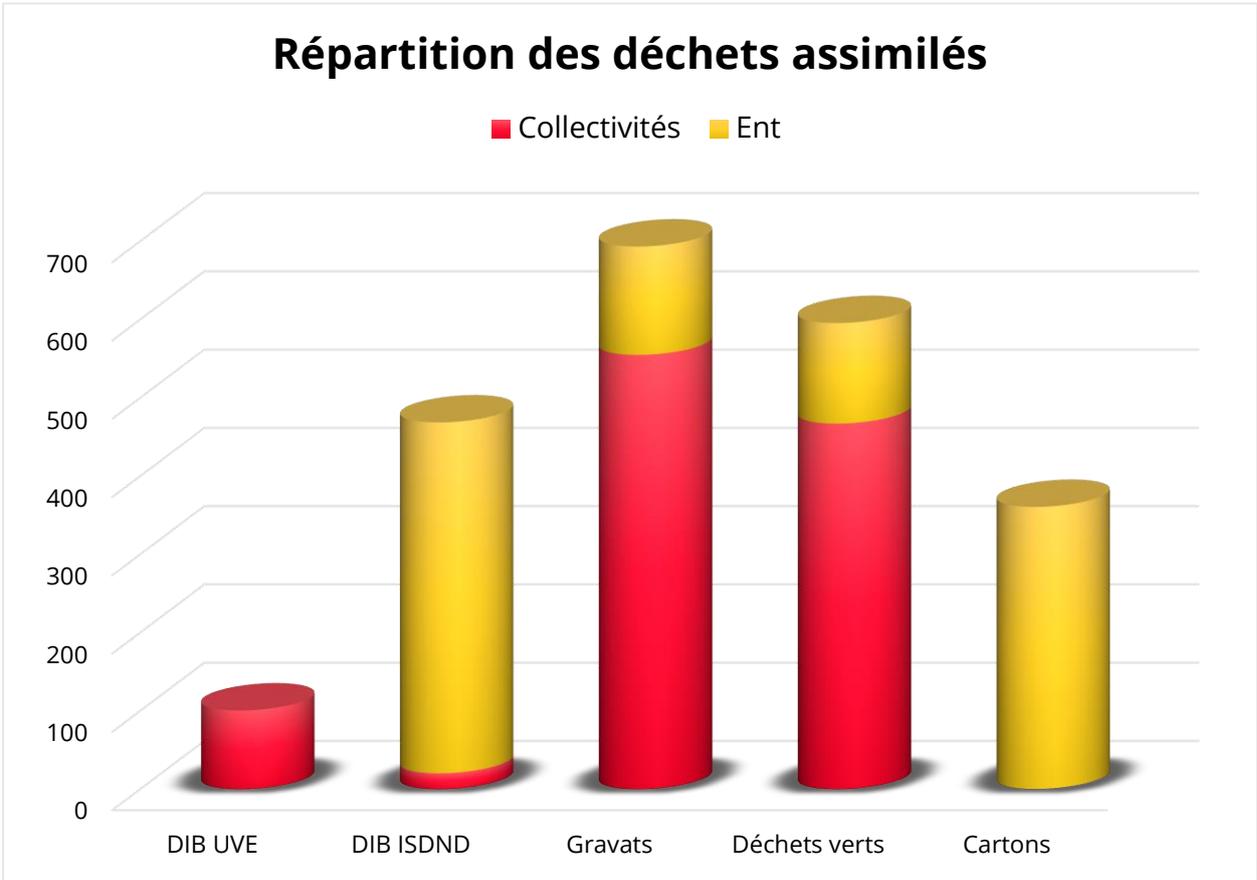
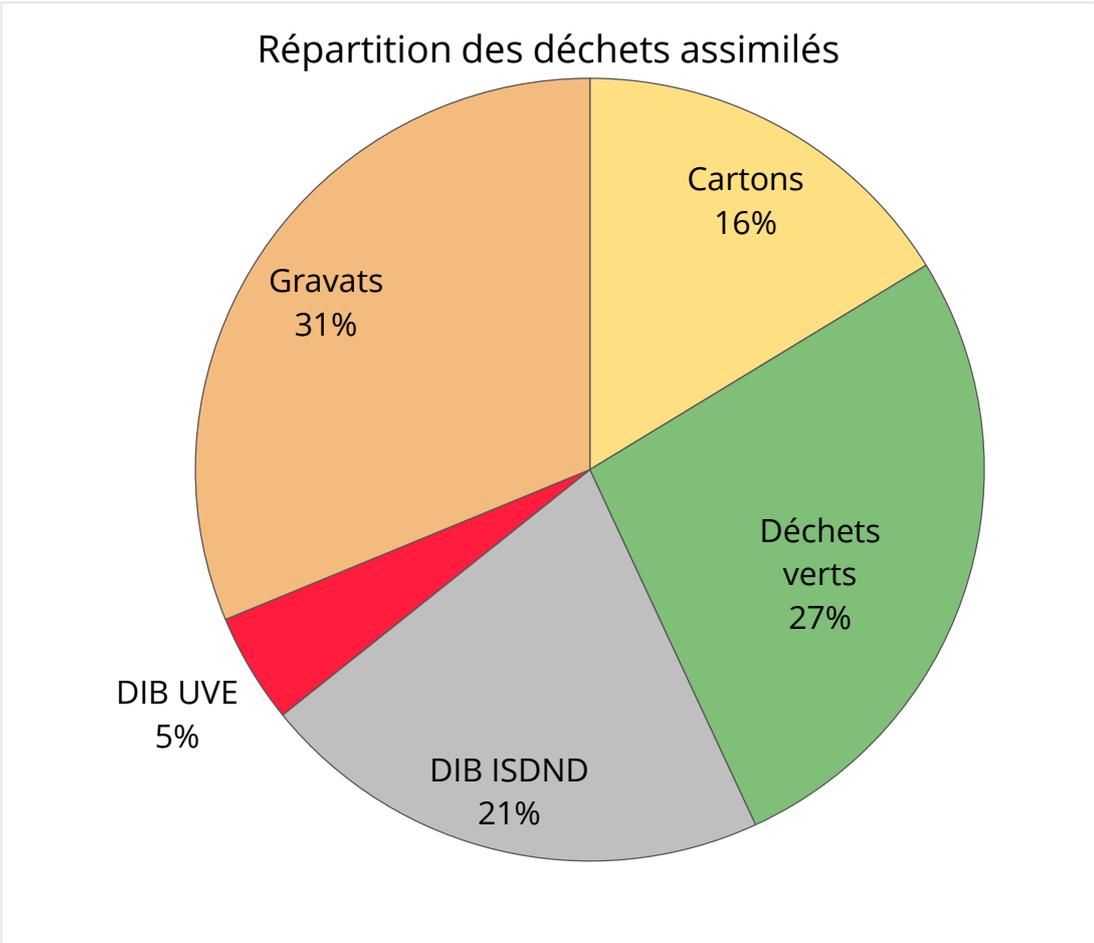
Les déchets ménagers assimilés sont les déchets issus de l'activité de certaines entreprises, artisans, commerçants et collectivités du territoire.

Ils peuvent ainsi bénéficier :

- d'une collecte des ordures ménagères et emballages dans la mesure où les déchets présentés sont assimilés aux déchets d'un ménage. Les tonnages et les coûts sont intégrés dans la collecte et le traitement des ordures ménagères et des emballages.
- d'une collecte des cartons toutes les semaines en bacs ou en vrac. Le centre-ville d'Orthez a été équipé d'un point de collecte enterré en 2018,
- du traitement de leurs déchets non ménagers à l'ISDND et à l'ISDI d'Orthez ; et, pour des demandes occasionnelles spécifiques, à l'UVE de Mourenx,
- du traitement de leurs déchets issus de l'entretien des espaces verts/jardinage, sur la plateforme de broyage des déchets verts d'Orthez.

3.9.2 BILAN QUANTITATIF

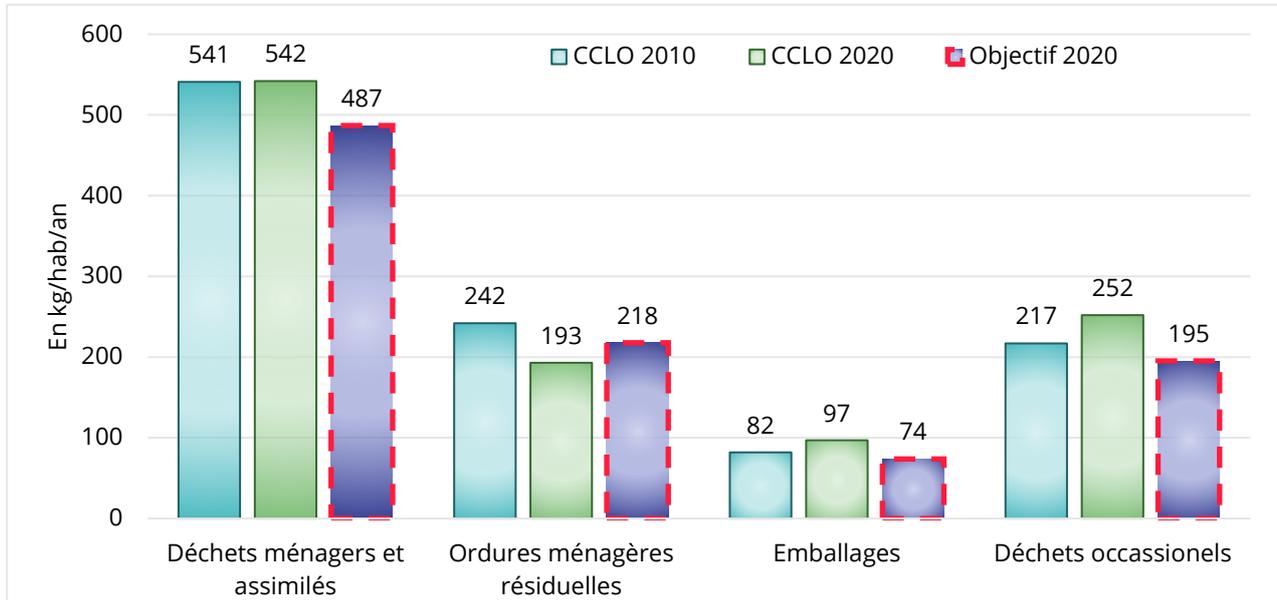




3.10 BILAN ET OBJECTIFS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

On considère les DMA, déchets ménagers et assimilés, comme l'ensemble des déchets produits par les ménages et collectés en déchetteries ou en porte à porte, mais aussi les déchets des activités économiques qui compte-tenu de leurs caractéristiques et quantités peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

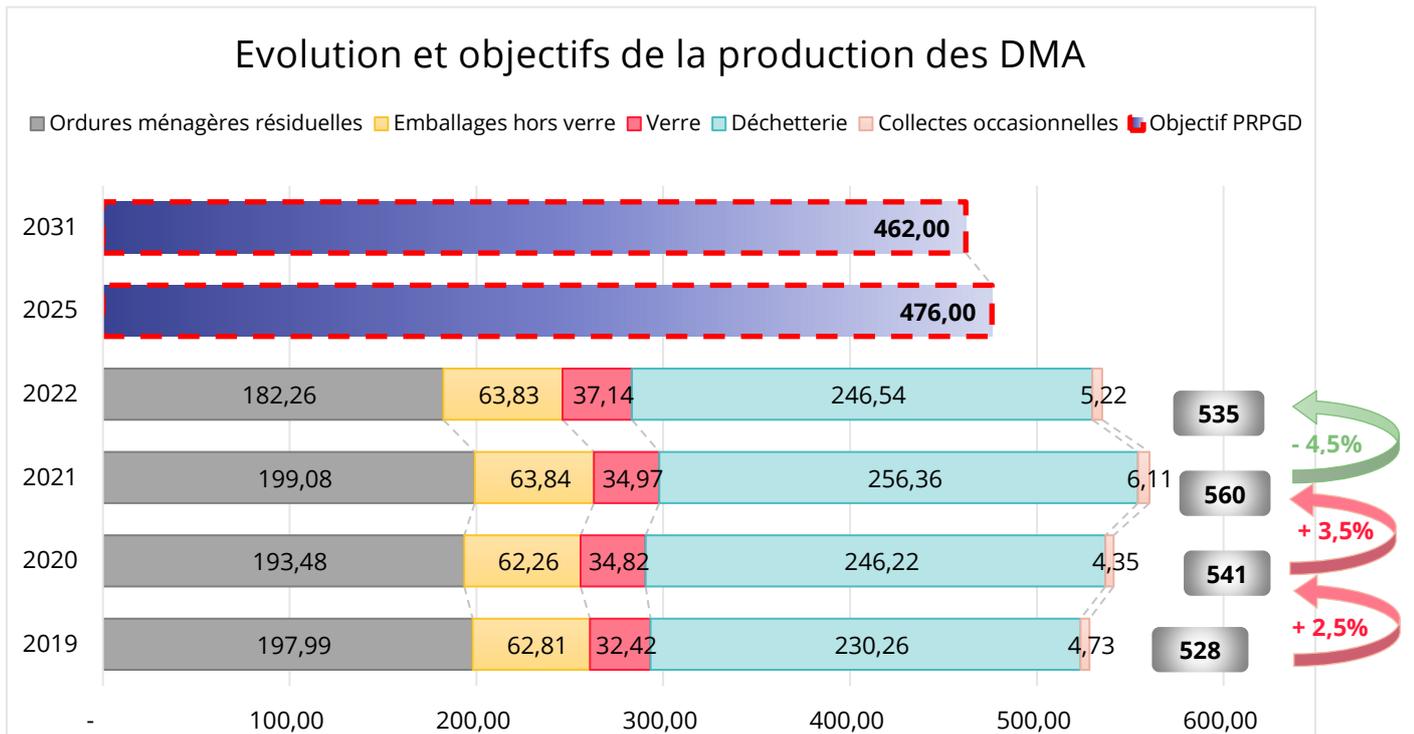
Première phase de la prévention des déchets, avec la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, ces DMA devaient diminuer de 10% entre 2010 et 2020.



Si l'objectif global n'a pas été atteint, les Ordures Ménagères Résiduelles ont diminué de 20% en 10 ans. Et la production de DMA reste en deçà des objectifs régionaux qui s'élèvent à 575 Kg/hab/an en 2020.

Seconde phase de la prévention des déchets avec le Programme Régional de Prévention et Gestion des Déchets Nouvelle Aquitaine.

Les objectifs sont maintenant une diminution du ratio de DMA de 12% entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -14 % à 2031



3.11 UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE MOURENX

3.11.1 PRÉSENTATION DE L'INSTALLATION

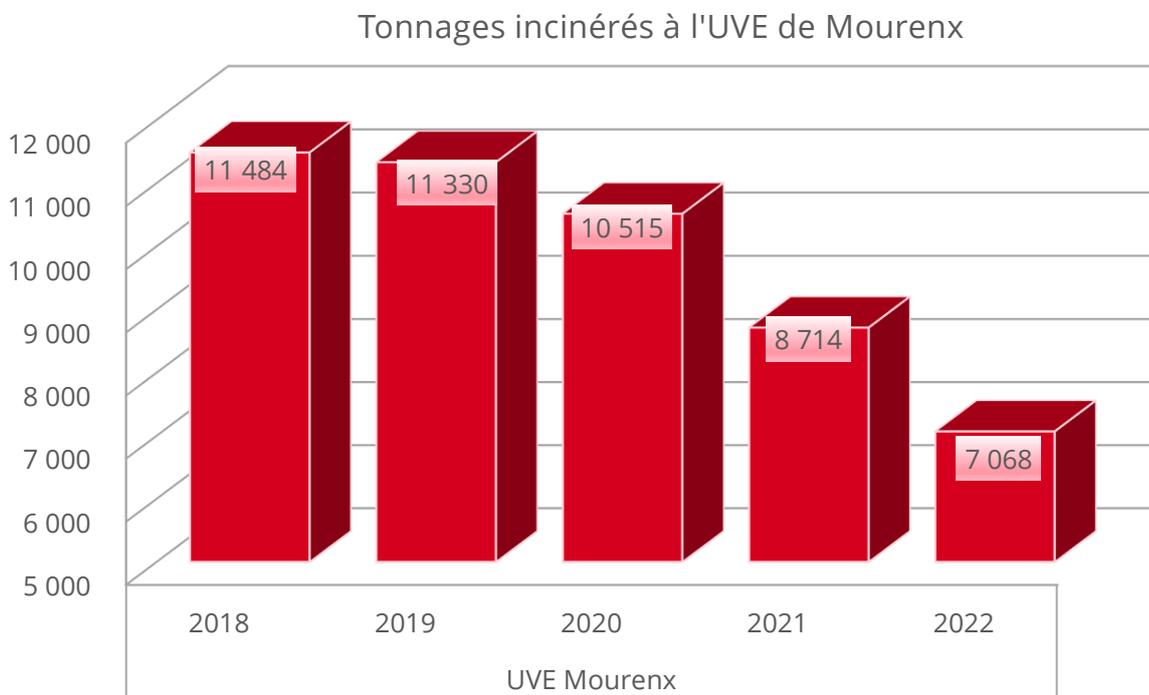
L'Unité de Valorisation Énergétique de Mourenx a été mise en service en septembre 1990. Elle est équipée d'un système de traitement des fumées par voie sèche, mais également d'un système de récupération d'énergie sous forme de vapeur, qui est ensuite vendue à la plateforme SOBEGI.

3.11.2 MODE DE GESTION

Depuis le 1^{er} septembre 2016, l'exploitation de l'usine d'incinération a été confiée à la société SEMAVAL pour une durée de 6 ans.

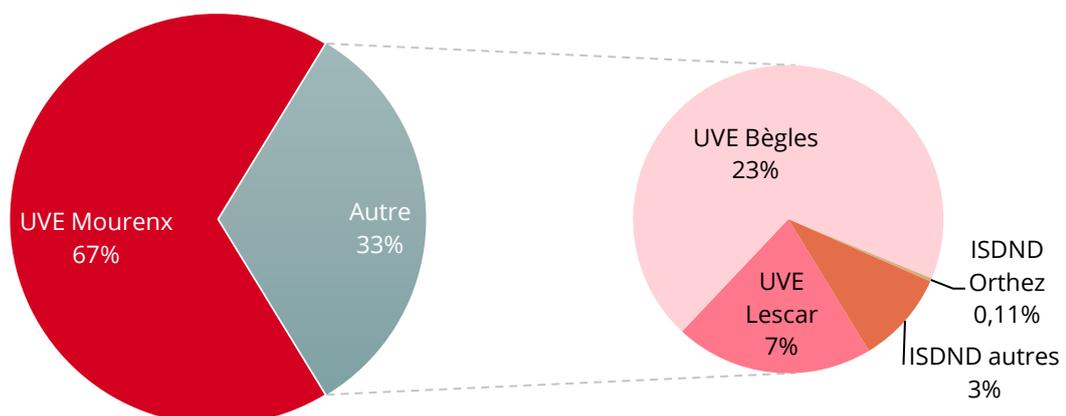
3.11.3 BILAN QUANTITATIF

Suite à l'arrêt de l'usine le 12 novembre 2021, l'installation a été remise en fonctionnement le 9 février 2022.

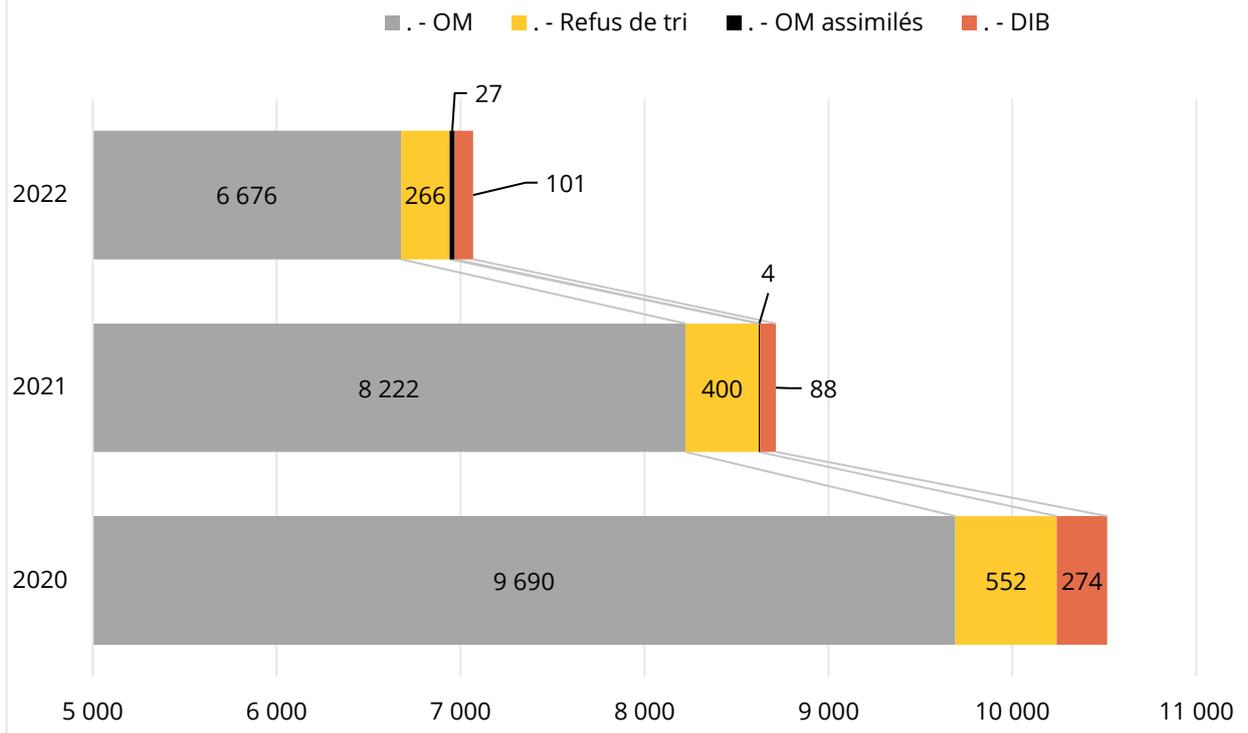


L'année 2022 a été marquée par une diminution des tonnages apportées sur l'installation due à des aléas techniques et humains et donc une augmentation des détournements, principalement orientés vers l'UVE de Bègles et de Lescar.

Détournement des déchets de l'UVE



Tonnages incinérés à l'UVE de Mourenx par catégorie



Sous-produits

Sous-produit	Tonnage	Repreneur	Débouchés
Vapeur	11 872	SOBEGI	Energie
Acier	25,50	ARCELOR	Recyclage
Mâchefers	2 940	LAFITTE	Sous couche routière
REFIOM	179	SECHE	Stockage en Centre Enfouissement Technique de classe 1

3.12 LE POLE DE GESTION DES DÉCHETS D'ORTHEZ

3.12.1 PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS

Autorisé par arrêté préfectoral n°6362/2013/016 du 14 juin 2013, ce pôle se compose :

- **d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** : Cette installation traite les Déchets Industriels Banals DIB des entreprises et collectivités, les tout-venants de déchetteries et les ordures ménagères occasionnellement détournées de l'UIOM.
- **d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** : Cette installation traite les gravats et les déchets de démolition.
- **d'une plateforme de broyage de déchets verts** : Le broyat est évacué vers la filière agricole pour valorisation. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le transport du broyat est pris en charge par les agriculteurs.
- **d'un quai de transfert** : Les ordures ménagères, les emballages ménagers et les cartons y sont stockés, conditionnés et évacués vers les filières de traitement.

3.12.2 GESTION DU PÔLE D'ORTHEZ

Ces sites sont gérés en régie, à l'exception :

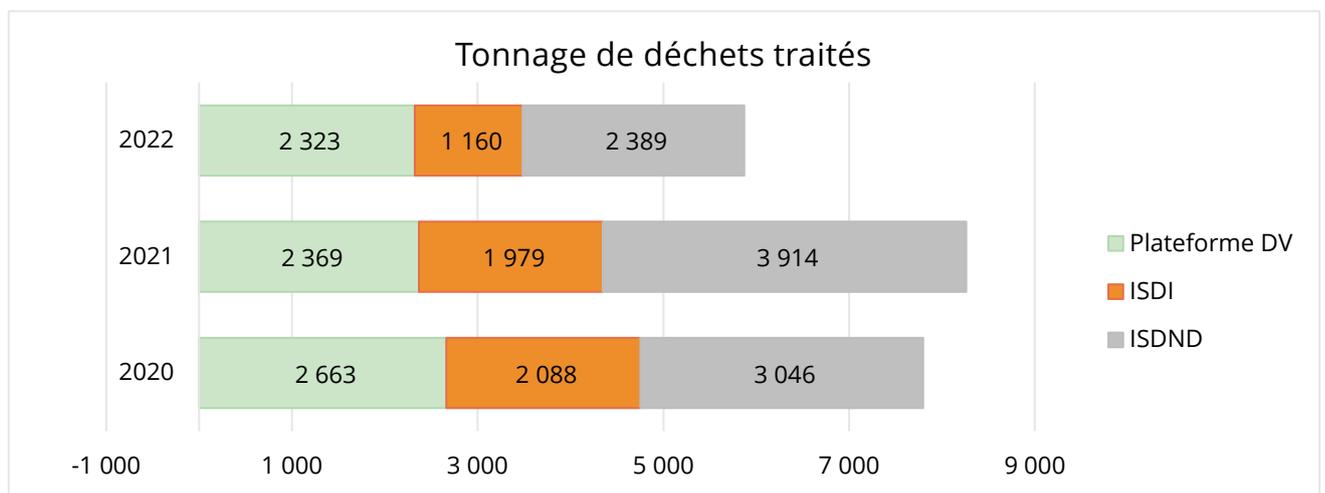
- **du traitement des lixiviats**. Cette prestation est confiée à l'entreprise OVIVE. Le process de traitement mis en place par OVIVE est un biomembrat® BM 20 avec un traitement biologique, une unité d'ultrafiltration et une unité de traitement de finition sur charbon actif. La CCLO a fait l'acquisition de cette installation en 2020 afin de s'affranchir des coûts de location. **4 380 m³** de lixiviats ont été traités en 2022.
- **de la maintenance du pont bascule et du portique** de mesure de la radioactivité. Un contrôle annuel des bornes de mesure de la radioactivité et du pont bascule a été respectivement réalisé par les entreprises CANBERRA et PISO.
- **du broyage des déchets verts** sur la plateforme d'Orthez. Trois campagnes de broyage ont été réalisées en 2022 par l'entreprise LOREKI. **2 322 tonnes** de broyat ont ainsi été évacuées et valorisées par la filière agricole.
- **de l'analyse des eaux**. Une autosurveillance des eaux est rendue obligatoire par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Les analyses nécessaires à cette dernière ont été réalisées par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes et sont conformes à l'arrêté d'exploitation.

En 2022, des travaux de reprise de la barrière active (flanc supérieur du casier B alvéoles 1 et 2) ont été entrepris. En octobre, des travaux pour la fermeture de l'alvéole 3 et pour la mise en exploitation de l'alvéole 2 ont été réalisés.

Par ailleurs, la CCLO a mandaté un bureau d'études afin d'organiser et de préparer les travaux de réhabilitation du réseau biogaz sur site.

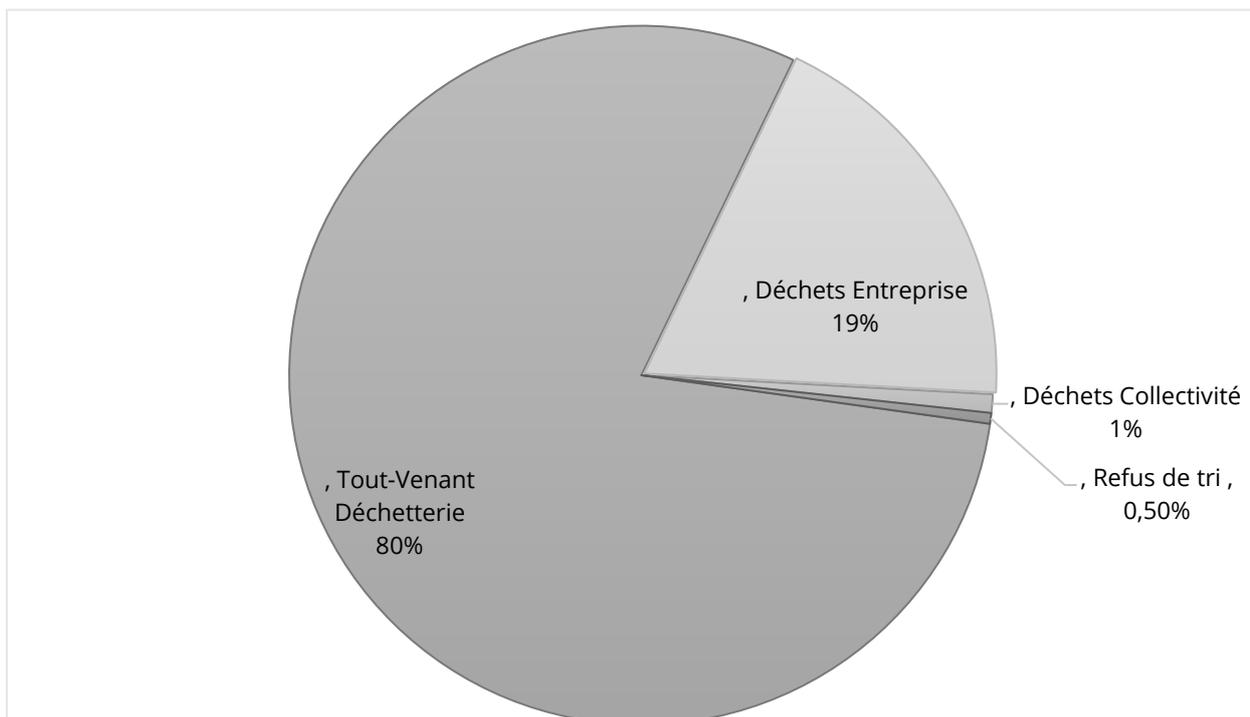
Un marché travaux a permis de retenir deux entreprises dont la fin des travaux est prévue pour mars 2023.

3.12.3 BILAN QUANTITATIF



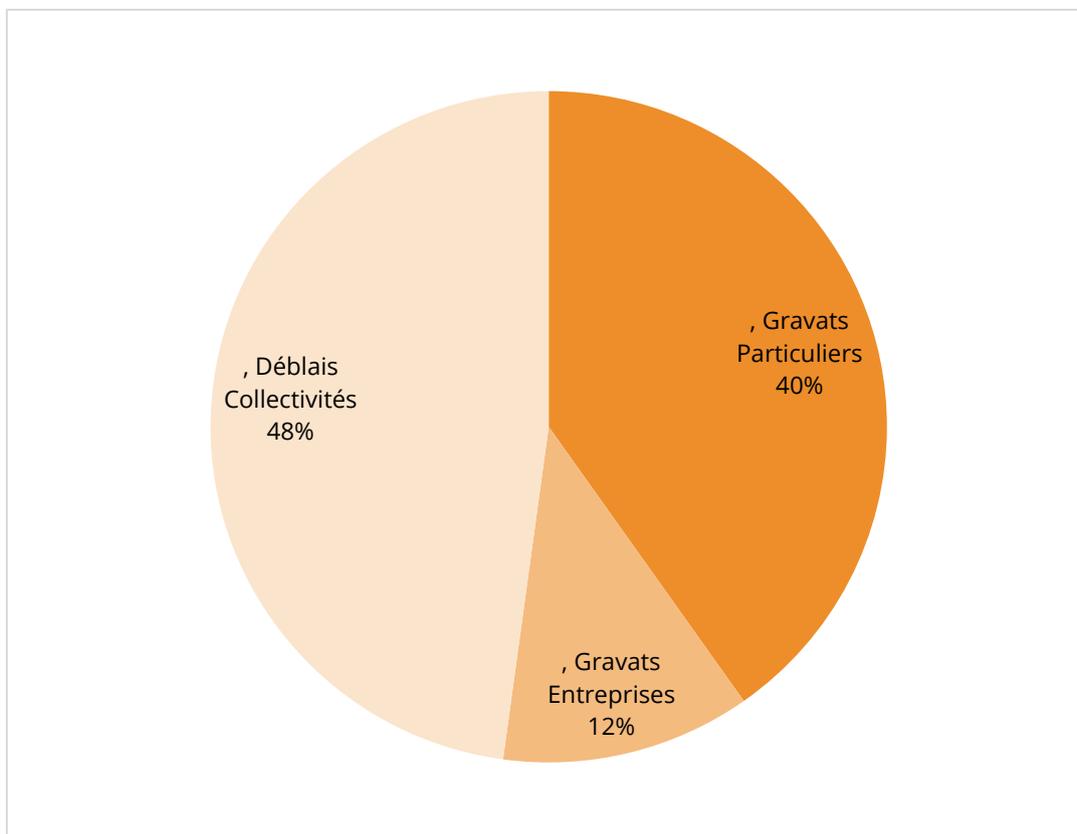
3.12.3.1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Répartition des apports sur le site en 2022



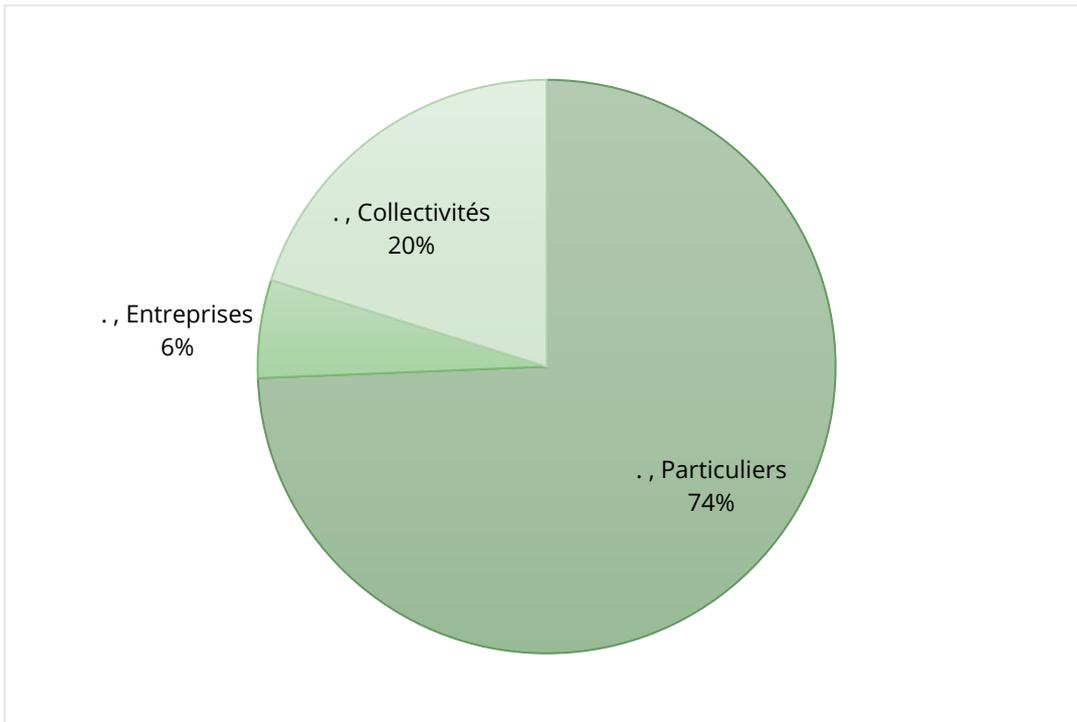
3.12.3.2 Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Répartition des apports sur le site en 2022



3.12.3.3 Plateforme de broyage de déchets verts

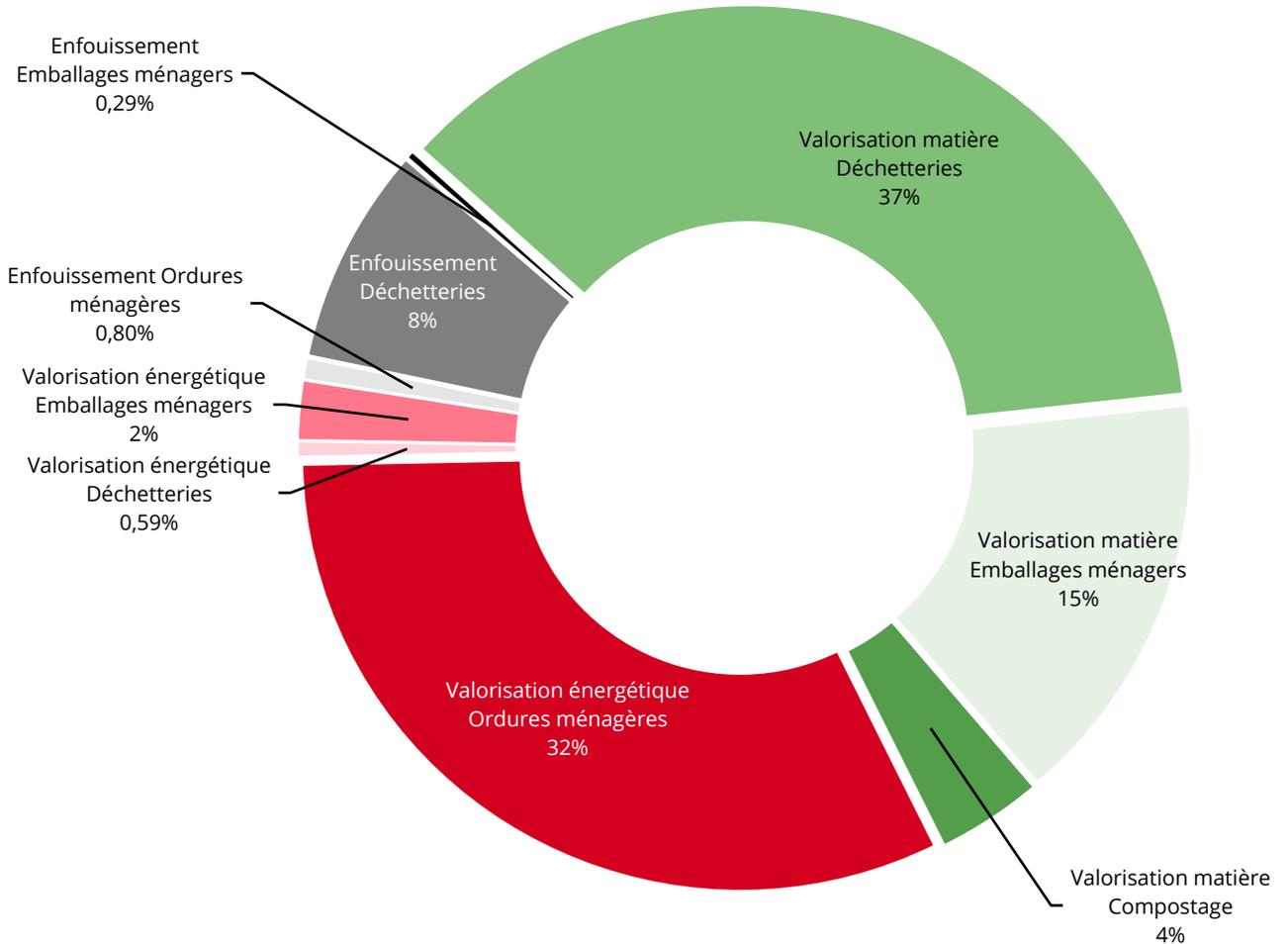
Répartition des apports sur le site en 2022



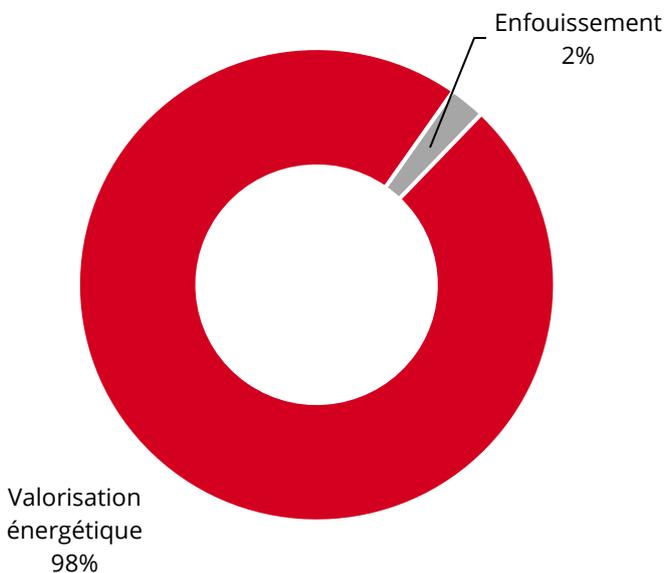
3.13 TAUX DE VALORISATION

91% des déchets produits par les habitants de la communauté de communes de Lacq-Orthez sont valorisés.

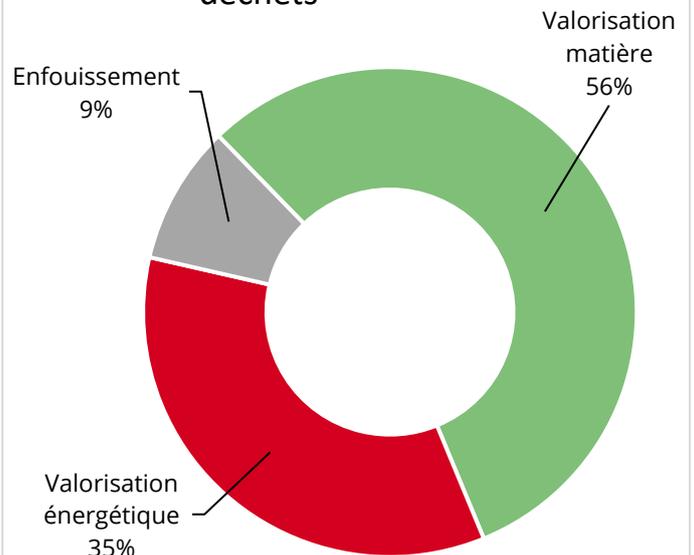
Répartition des déchets produits par les habitants



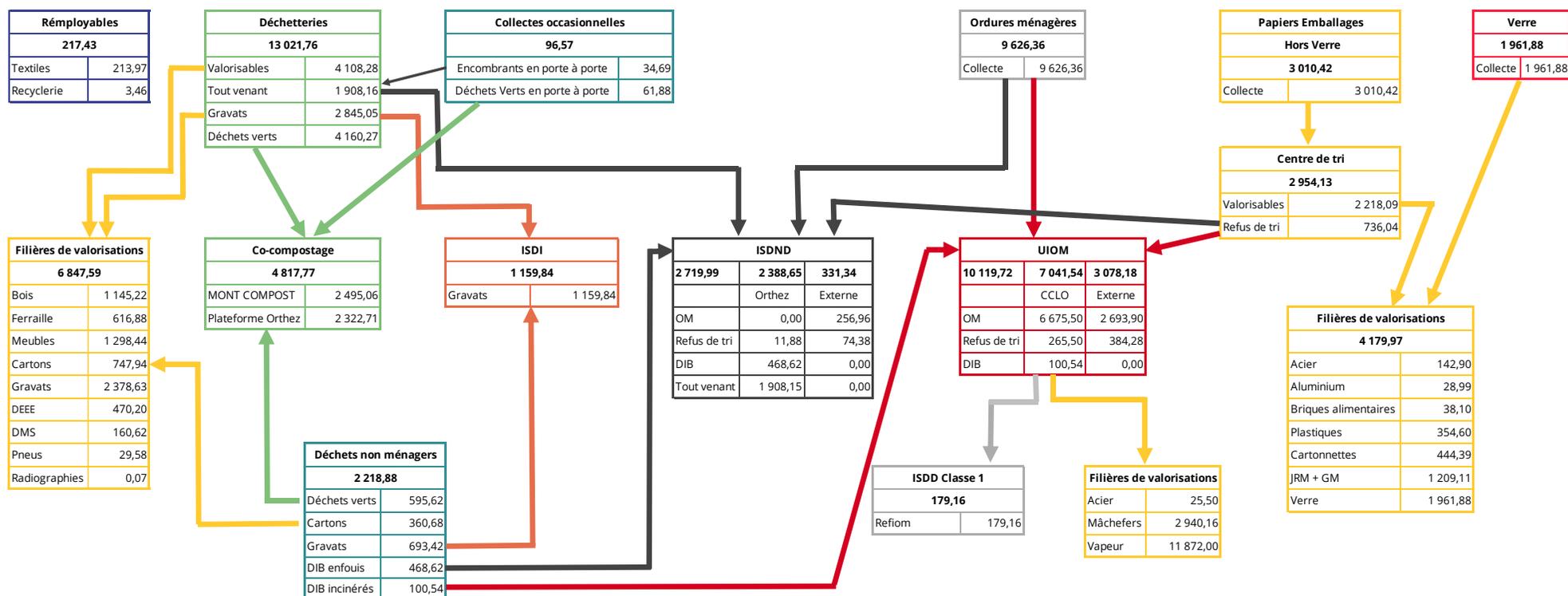
Traitement des OMr



Traitement de l'ensemble des déchets



3.14 RÉCAPITULATIF DES TONNAGES



4 LE COÛT ET LE FINANCEMENT

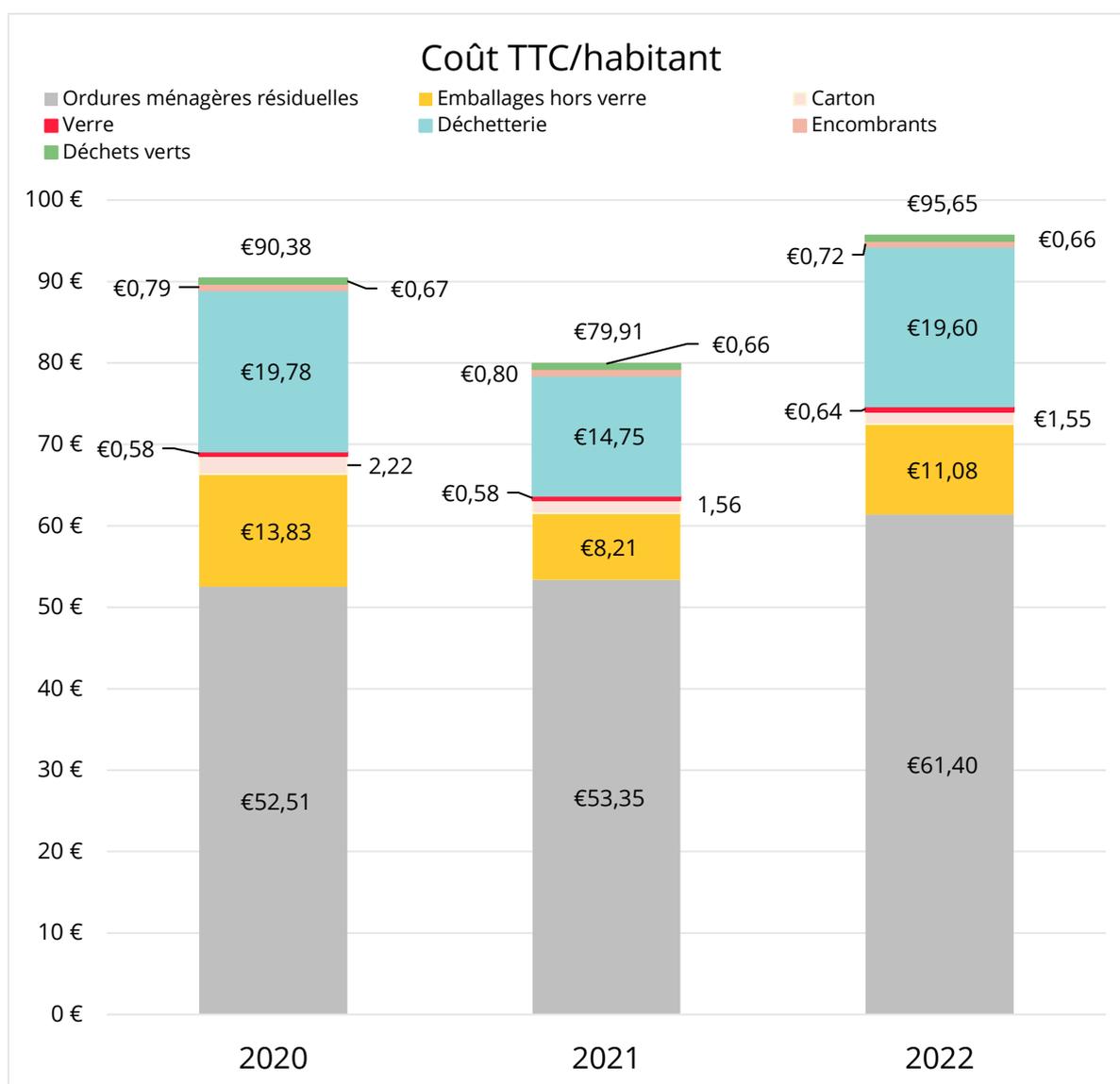
4.1 MODE DE FINANCEMENT



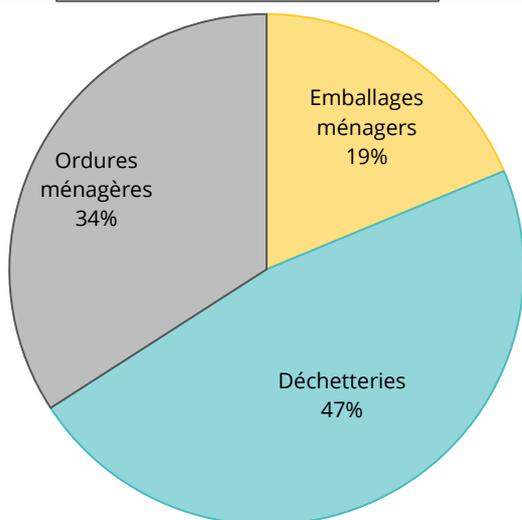
En 2022, le taux de TEOM a baissé de **11%**, il est de **8,9%**.

Flux	Dépenses TTC	Recettes TTC	Coûts TTC
Ordures Ménagères	3 507 473,93 €	264 725,96 €	3 242 747,97 €
Emballages Hors verre et papiers	1 938 822,62 €	1 271 735,98 €	667 086,64 €
Verre	101 846,75 €	67 812,08 €	34 034,68 €
Collecte Encombrants	37 973,35 €		37 973,35 €
Collecte Déchets verts	34 962,88 €		34 962,88 €
Déchetteries	1 305 924,20 €	270 543,83 €	1 035 380,36 €
Total	6 662 277,78 €	1 610 091,90 €	5 052 185,88 €

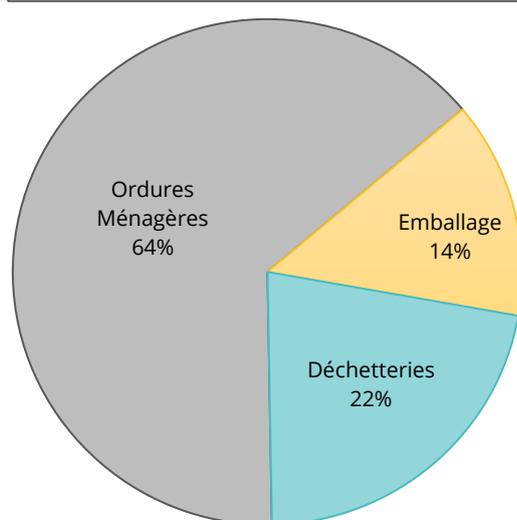
4.2 SYNTHÈSE



Répartition tonnages par flux



Répartition des coûts par habitant par flux



4.3 PREVENTION

4.3.1 COMPOSTAGE

1 149 tonnes
détournées des Ordures
Ménagères



4.3.2 RECYCLERIE

46 tonnes
détournées



4.4 COÛT PAR FLUX : COLLECTE ET TRAITEMENT

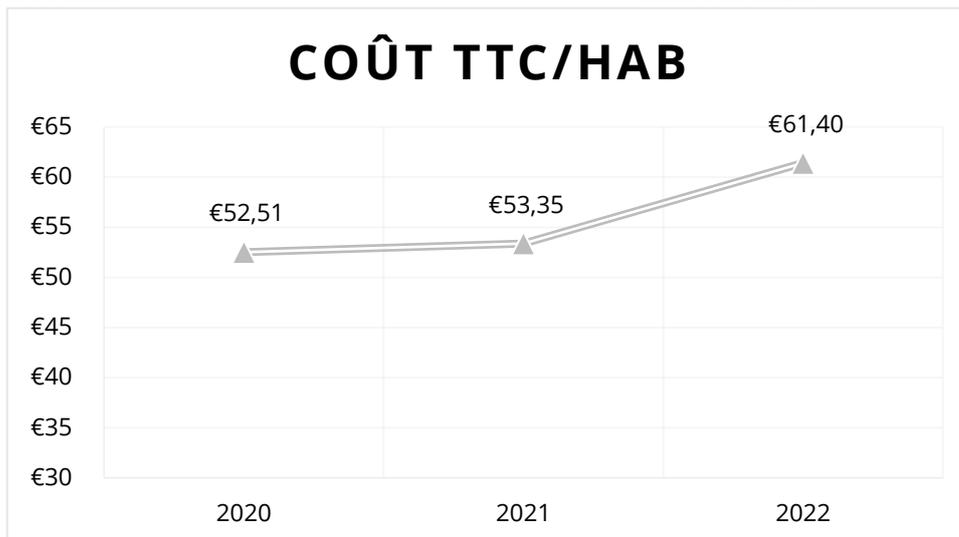
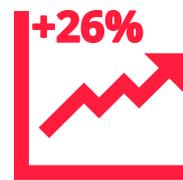
4.4.1 ORDURES MÉNAGÈRES



Coût TTC/hab



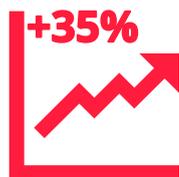
Coût TTC/tonne



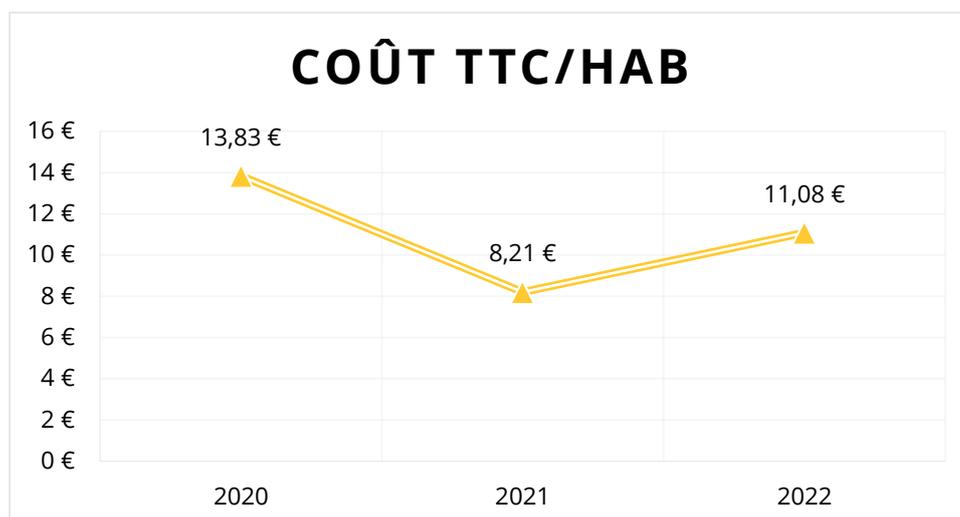
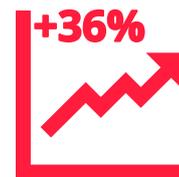
4.4.2 EMBALLAGES



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne



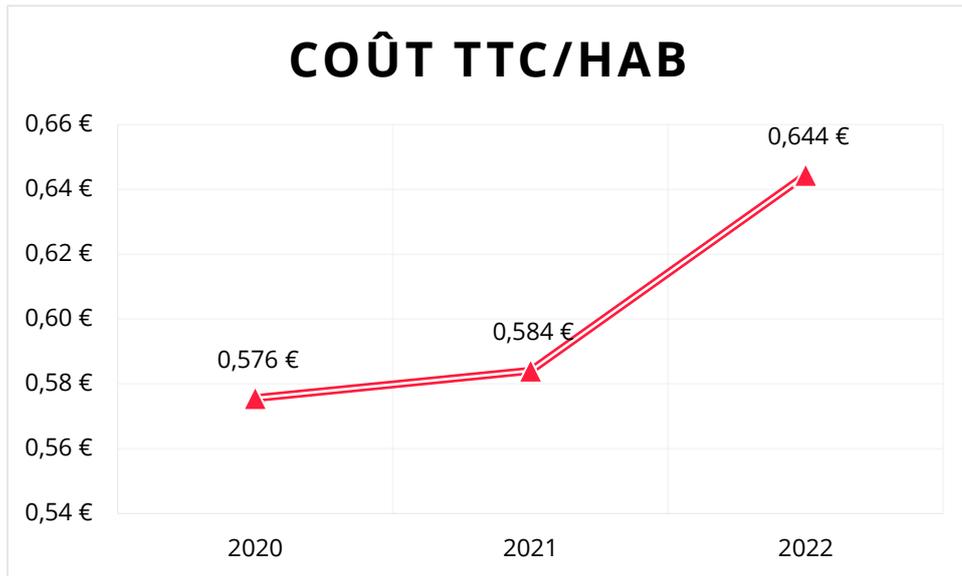
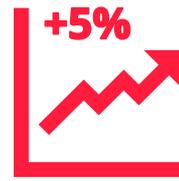
4.4.3 LE VERRE



Coût TTC/hab



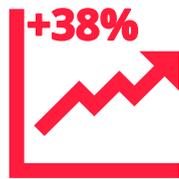
Coût TTC/tonne



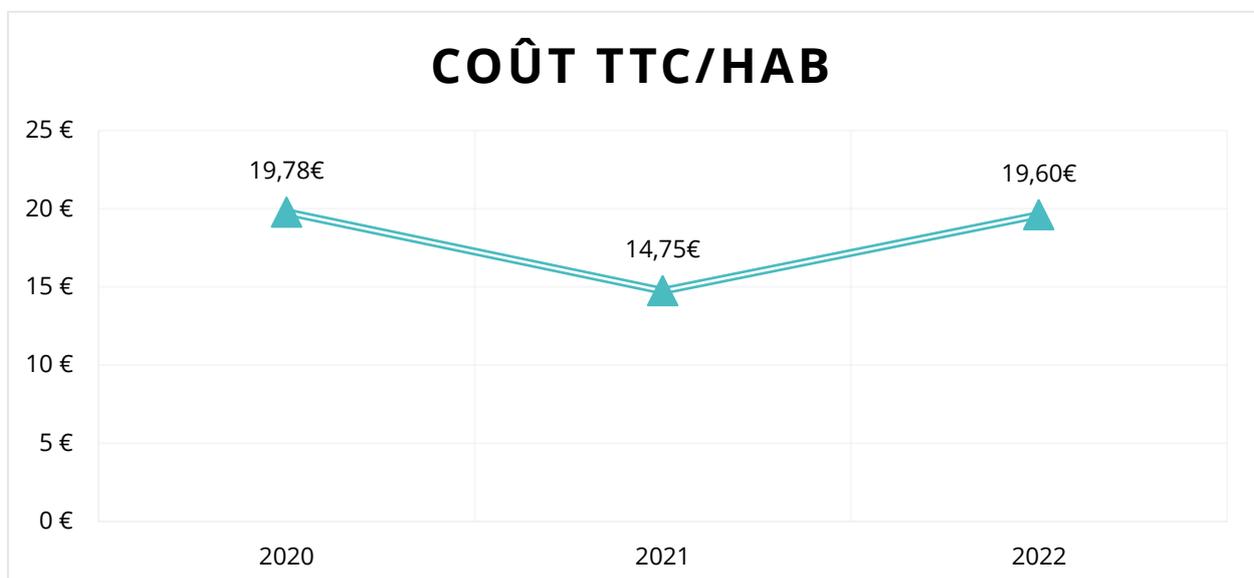
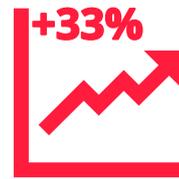
4.4.4 DÉCHETTERIE



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne



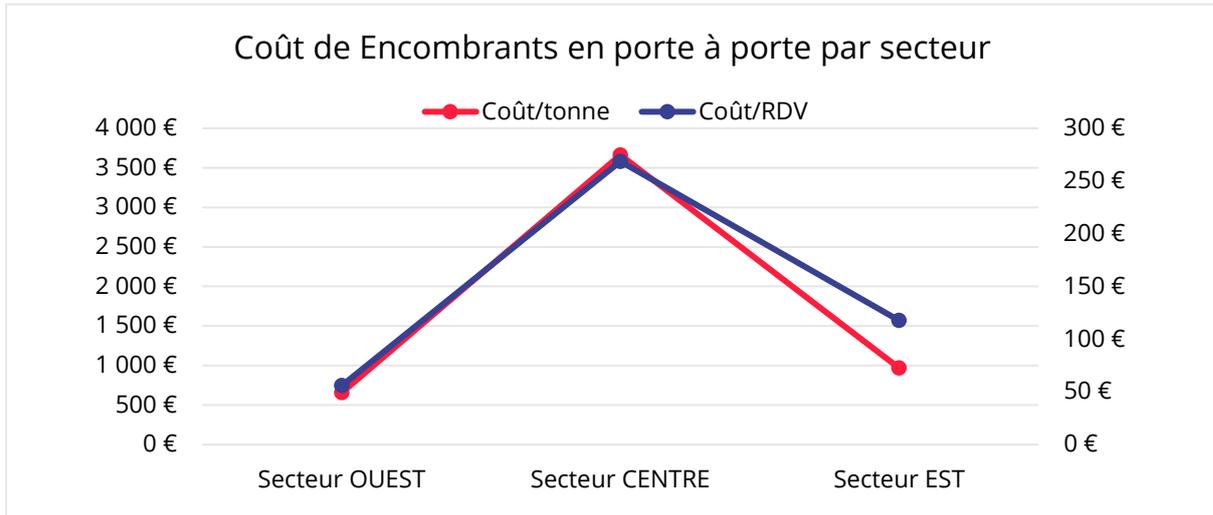
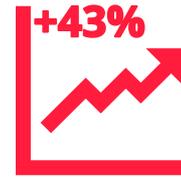
4.4.5 LES ENCOMBRANTS



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne



Les coûts relatifs au traitement des encombrants sont inclus dans les déchetteries.

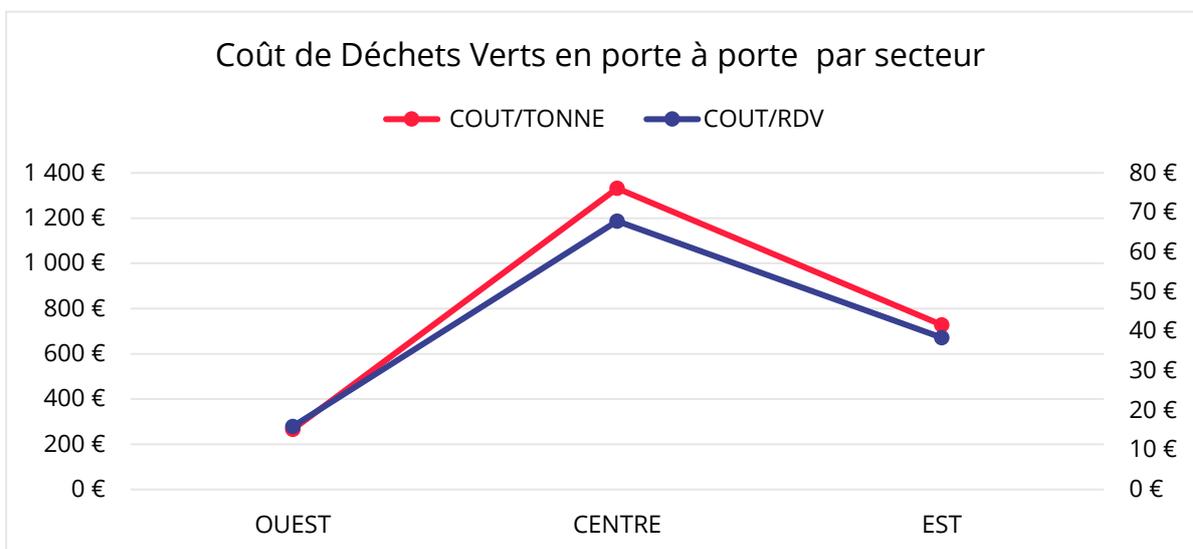
4.4.6 LES DÉCHETS VERTS



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne

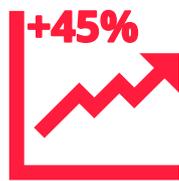


4.5 COÛT DES UNITÉS DE TRAITEMENT

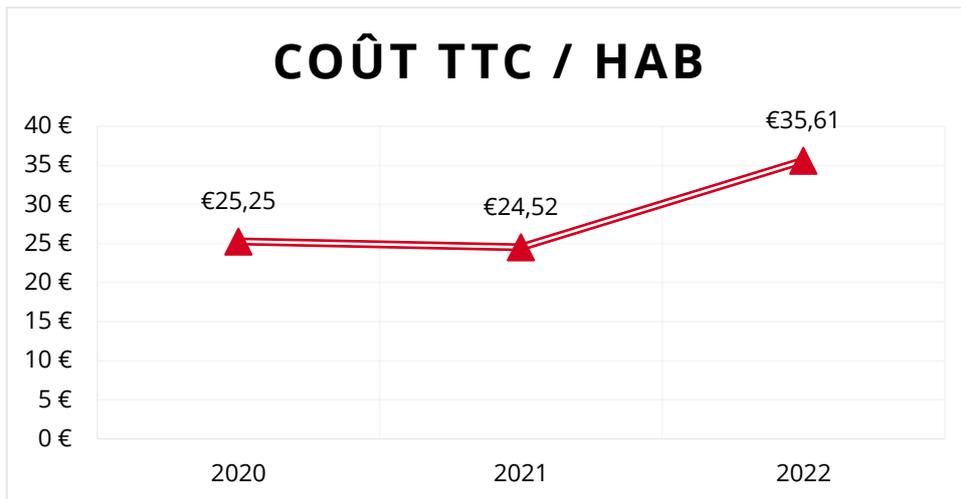
4.5.1 UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE MOURENX



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne



La vapeur produite par l'UVE est vendue à la plateforme SOBEGI pour un montant de 235 065€

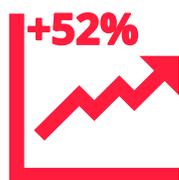
4.5.2 PÔLE DE GESTION DES DÉCHETS D'ORTHEZ

4.5.2.1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

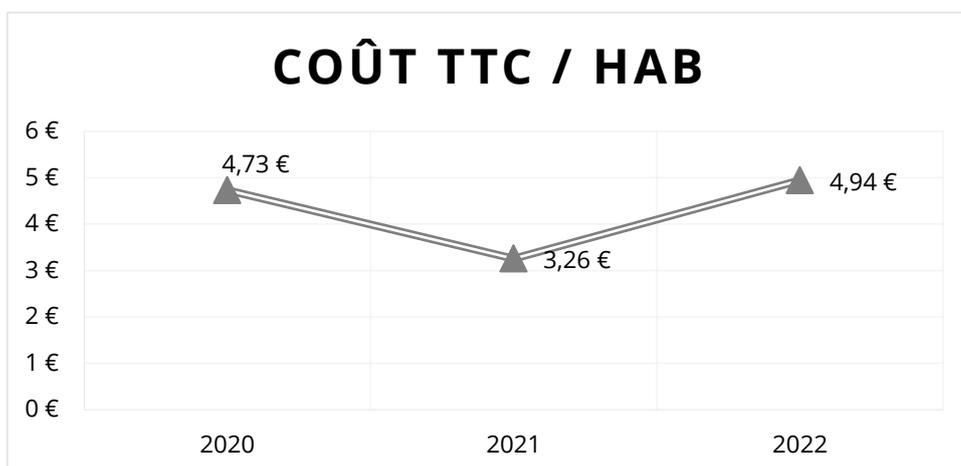
Les dépôts de DIB sont facturés 80 €/tonne + TGAP 58 €/tonne.



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne



4.5.2.2 Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

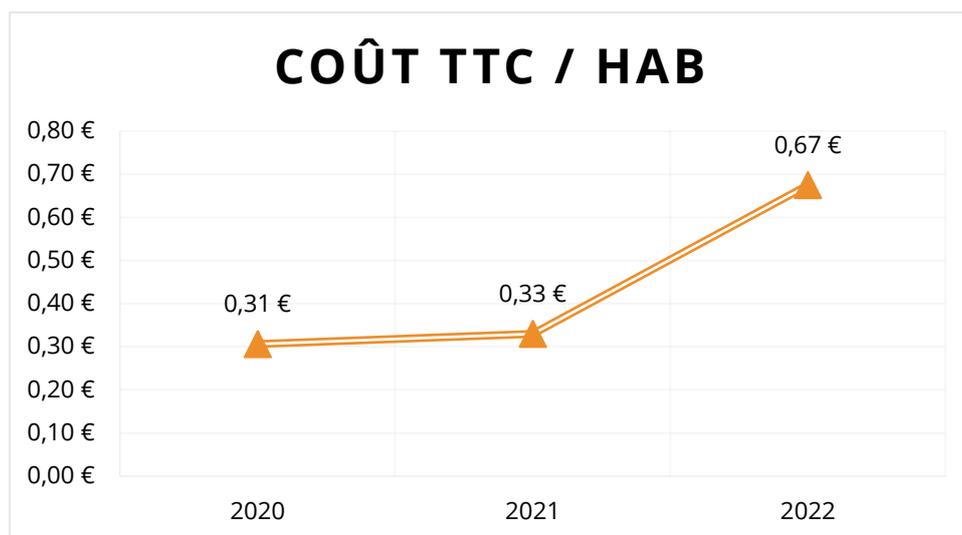
Cette installation traite les gravats et les déchets de démolition. Les dépôts sont facturés 15 €/tonne aux professionnels.



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne



4.5.2.3 plateforme de broyage de déchets verts

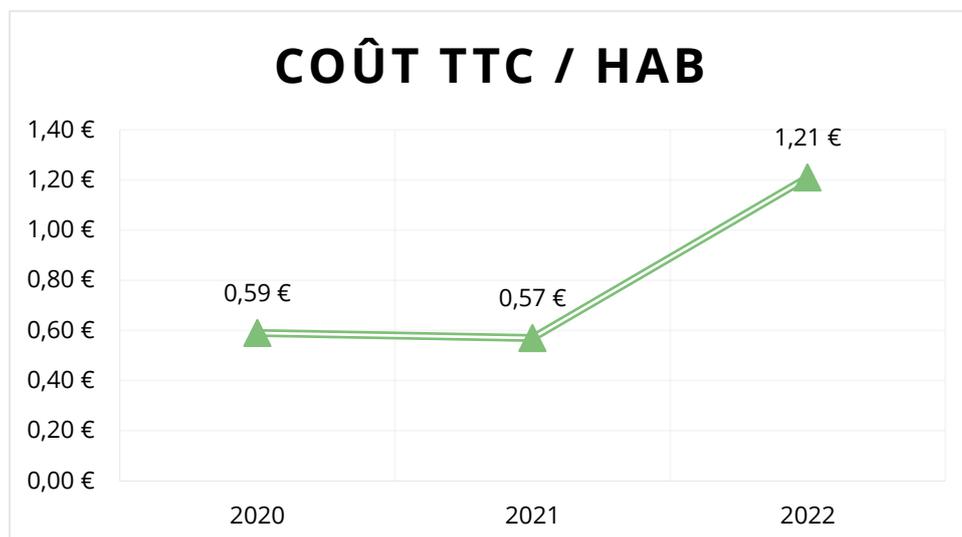
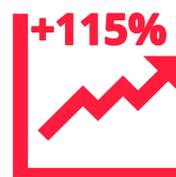
Les dépôts sont facturés 40 €/tonne aux professionnels. Le broyat est évacué vers la filière agricole pour valorisation. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le transport du broyat est pris en charge par les agriculteurs.



Coût TTC/hab



Coût TTC/tonne



5 ANNEXES

5.1 ANNEXE 1 : COLLECTE AU 1ER AVRIL 2022

COMMUNE	JOUR	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
ABIDOS	LUNDI	OM	TS
ABOS	MERCREDI	OM	TS
ARGAGNON	JEUDI	OM	TS
ARNOS	VENDREDI	TS	OM
ARTHEZ-DE-BEARN	MARDI	OM	TS
ARTIX	MARDI	TS	OM
BAIGTS DE BEARN	MARDI	TS	OM
BALANSUN	VENDREDI	OM	TS
BELLOCQ	MARDI	TS	OM
BESINGRAND	JEUDI	TS	OM
BIRON	MERCREDI	OM	TS
BONNUT	VENDREDI	OM	TS
BOUMOURT	MARDI	OM	TS
CARDESSE	MERCREDI	TS	OM
CASTEIDE CAMI	MARDI	OM	TS
CASTEIDE-CANDAU	VENDREDI	OM	TS
CASTETIS	VENDREDI	OM	TS
CASTETNER	MERCREDI	OM	TS
CASTILLON D'ARTHEZ	VENDREDI	TS	OM
CESCAU	MARDI	OM	TS
CUQUERON	MERCREDI	OM	TS
DOAZON	VENDREDI	TS	OM
HAGETAUBIN	VENDREDI	OM	TS
LAA-MONDRANS	MERCREDI	OM	TS
LABASTIDE CEZERACQ	JEUDI	OM	TS
LABASTIDE MONREJEAU	JEUDI	OM	TS

COMMUNE	JOUR	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
LABEYRIE	VENDREDI	TS	OM
LACADEE	VENDREDI	TS	OM
LACOMMANDE	MERCREDI	OM	TS
LACQ-AUDEJOS	LUNDI	OM	TS
LAGOR	MARDI	TS	OM
LAHOURCADE	LUNDI	TS	OM
LANNEPLAA	MERCREDI	OM	TS
LOUBIENG	MERCREDI	OM	TS
LUCQ DE BEARN	MERCREDI	TS	OM
MASLACQ	LUNDI	TS	OM
MESPLEDE	JEUDI	OM	TS
MONEIN	VENDREDI	TS	OM
MONT - ARANCE - GOUZE - LENDRESSE	JEUDI	TS	OM
MOURENX hyper centre	LUNDI	OM + TS	OM + TS
	JEUDI	OM	OM
MOURENX extérieurs	LUNDI	TS	OM
NOGUERES	LUNDI	TS	OM
ORTHEZ : hypercentre	LUNDI	OM+TS	OM+TS
	JEUDI	OM	OM
ORTHEZ : Sud du Gave + Soarns	LUNDI	OM	TS
ORTHEZ : Nord du Gave + Castetarbe	JEUDI	TS	OM
OS-MARSILLON	JEUDI	OM	TS
OZENX-MONTESTRUCQ	MERCREDI	OM	TS
PARBAYSE	MERCREDI	OM	TS
PARDIES	JEUDI	TS	OM
PUYOO	MARDI	TS	OM
RAMOUS	MARDI	TS	OM
SAINT-BOES	MARDI	TS	OM
SAINT-GIRONS-EN-BEARN	MARDI	TS	OM

COMMUNE	JOUR	SEMAINE PAIRE	SEMAINE IMPAIRE
SAINT-MEDARD	VENDREDI	OM	TS
SALLES-MONGISCARD	MERCREDI	OM	TS
SALLESPISSÉ	VENDREDI	TS	OM
SARPOURENX	MERCREDI	OM	TS
SAULT-DE-NAVAILLES	VENDREDI	TS	OM
SAUVELADE	LUNDI	TS	OM
SERRES-STE-MARIE	MARDI	OM	TS
TARSACQ	JEUDI	TS	OM
URDES	VENDREDI	TS	OM
VIELLENAVE D'ARTHEZ	MARDI	OM	TS
VIELLESEGURE	LUNDI	TS	OM

5.1.1 EXCEPTION DES COMMUNES ET RUES AVEC UNE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES TOUTES LES SEMAINES

ARTHEZ DE BEARN : Collecte des ordures ménagères tous les mardis
Place de la Mairie
Place Donis
Route de la Carrère
Rue de la Mairie
ARTIX : Collecte des ordures ménagères tous les mardis
Avenue de Cescau (n°340 à n°516 côté pair)
Avenue de la République (n° 591 à n°1354)
Avenue du 144ème RI
Avenue du Corps Franc Pommies
Impasse du Castérot
Place du Général de Gaulle
Rue de Galupe (n°26 à n°120)
Rue de la Patte d'Oie
Rue des Coucous (n°69 à 139 côté impair)
Rue des Fontaines
Rue des Rossignols
Rue du 49ème RI
Rue du Casterot (N°12 au n°39)
Rue du Parc
Rue Kulor
Rue Lavignasse (n°66 à n°185)
Rue des Écoles : 1, 2, 3 et 4 et 16, 18, 24 et 26

LAGOR : Collecte des ordures ménagères tous les mardis
Cités Versant et Phénix :
Allée des Jonquilles
Allée des Primevères
Impasse des Camélias
Rue des Acacias
Rue des Écoles
Rue des Lilas
Rue Principale (n°49 à n°118)
Place du 19 mars 1962
MONEIN : Collecte des ordures ménagères tous les vendredis
Rue Barada (n°1 à n°54)
Place Henri Lacabanne
Rue de Dieu
Rue de la Forge
Rue de la Glacière
Rue des Barraquères
Rue du Commerce
Rue du Recteur Jean Sarrailh
rue Florence (n°1 à n°23 et n°2 à n°42)
Rue Saint Girons
Rue Taillacq
MOURENX
Quartier Est - Collecte des ordures ménagères tous les lundis
Allée et avenue du Maréchal Foch
Allée et rue Jean Mermoz
Place et Avenue du Maréchal Lyautey (n°2 et n°4)
Rue Lagrange
Rue Lavoisier (n°1/3/5/7)
Quartier Victor Hugo : Collecte des ordures ménagères tous les lundis
Allée Federico Garcia Lorca
Allée Goya
Allée Le Titien (n°1 au n°11 / n°2 à N°8)
Allée Lebrun
Allée Léonard de Vinci (n°1 au n°27 / n°2 à n°40)
Allée Mansard
Allée Raphael (n°1 au n°43)
Avenue Saint Claire Deville (n°1 au n°15)

MOURENX
Quartier Charles de Bordeu : Collecte des ordures ménagères tous les lundis
Allée Alfred de Musset
Allée Chateaubriand
Allée et rue Saint Exupéry
Allée et rue Saint Vincent de Paul
Allée, Impasse et rue Alfred de Vigny (n°2 au n°8 / n°1 au n°11)
Avenue du Président Paul Delcourt (n°1 au n°15),
Place Alfred de Vigny
Rue Comtesse de Ségur
Rue Francis Jammes
Quartier des Barthes : Collecte des ordures ménagères tous les lundis
Allée Emmeline Pankhurst
Allée Todd Beamer
Impasse des Jardins
Rue Camille Claudel
Rue de la Barthe
Rue du Luzoué
Rue Frida Khalo
Rue Sully
ORTHEZ
Sud du Gave : Collecte des ordures ménagères tous les lundis
Rue de l'Écorcherie
Rue des Frères Reclus (côté pair 2 à 50, côté impair 1 à 35)
Rue du Pont Vieux
Rue Gascoin
Rue Gaston Planté (côté pair 2 à 34, côté impair 1 à 37)
Nord du Gave : Collecte des ordures ménagères tous les jeudis
Impasse des Bains
Place de Poustelle (1 à 11)
Rue de Billère
Rue du Général Foy
Rue Lapeyrière (côté pair 2 à 42, côté impair 1 à 19)
Rue Madame
Rue Saint Gilles,
Rue Saint Pierre
PUYOO - Collecte des ordures ménagères tous les mardis
RD 817 (n°810 à n°1198/803-1139)
Rue de la Croix
SAULT DE NAVAILLES - Collecte des ordures ménagères tous les vendredis
Rue de France (n°60 à n°1084 et n°11 à n°1087)

5.1.2 EXCEPTION DES COMMUNES ET RUES AVEC UNE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2 FOIS PAR SEMAINE

MOURENX
Hypercentre : immeubles du centre-ville : Collecte des ordures ménagères Lundi et Jeudi
ORTHEZ
Hypercentre : Collecte des ordures ménagères lundi et jeudi
Place Bossers
Place du Foirail
Rue Aristide Briand
Rue Craverie
Rue de l'Horloge
Rue des Aiguilletiers
Rue des Capucins
Rue des Jacobins
Rue des Remparts
Rue du Bourg Vieux
Rue Jeanne d'Albret
Rue Mimonce
Rue Moncade
Rue Pierre Lasserre
Promenade Gaston Fébus
Impasse Ste-Barbe
Place d'Armes

5.2 BILAN DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS

Prestataire	Intitulé	Domaine	Échéance
ADEMI	Système de contrôle d'accès maintenance	Déchetteries	31/12/2022
Adour Vision System	Maintenance déchetteries et télésurveillance des sites	Déchetteries	21/01/2025
Atout Vert	Collecte déchets secteur Centre	Collectes	31/03/2028
Arcelor	Reprise des aciers et aciers de mâchefers	Traitement	31/12/2022
CITEO	REP emballages ménagers et Papiers	Traitement	31/12/2022
COVED	Collecte des déchets secteur Est	Collecte	31/03/20228
Créa locale	Recyclerie	Déchetteries	-
Cyclamen	Reprise des aluminium	Recettes	31/12/2022
CYCLEVIA	Evacuation et valorisation des huiles minérales	Déchetteries	31/12/2027
Decons	Evacuation et valorisation des ferrailles	Déchetteries	31/03/2027
Haupa	Evacuation et valorisation des huiles alimentaires	Déchetteries	31/03/2027
Eco-DDS	REP Déchets Diffus Spécifiques	Recettes	31/12/2024
Eco-Mobilier	REP meubles	Recettes	31/12/2023
Eco-TLC	REP Textiles	Textiles	31/12/2022
Eco Transformation	Evacuation et valorisation des déchets de bois	Déchetteries	31/03/2027
Laffitte	Traitement des gravats des déchetteries de Pardies et Monein	Déchetteries	31/03/2027
Lafont	Traitement des gravats des déchetteries d'Arthez, Maslacq et Orthez	Déchetteries	31/03/2027
Lasserre	Traitement des gravats de la déchetterie de Ramous	Déchetteries	31/03/2027
Lions Club	Reprise des Radiographies	Déchetteries	-
Loreki	Prestation de broyage de déchets verts sur la plateforme d'Orthez	Traitement	31/01/2024
Mont Compost	Traitement et valorisation des déchets verts	Traitement	31/03/2027
OCAD3E	Traitement des D3E et des lampes	Déchetteries	31/12/2022
OI Manufacturing	Reprise du verre	Recettes	31/12/2022
Paprec	Transport des emballages et refus	Traitement	31/03/2027
	Reprise des Cartons	Traitement	31/12/2022
Quadria	Fourniture de bacs à déchets roulants et composeurs	Fourniture	27/03/2023
SIAP	Traitement des déchets diffus spécifiques	Déchetteries	31/12/2027
Séché	Traitement et stockage des REFIOM	UIOM	30/06/2024

Sémaval	Exploitation de l'UIOM de Mourenx	UIOM	31/06/2023
SLR	Collecte du verre	Collecte	31/03/2028
Valorbéarn	Tri et conditionnement des emballages ménagers	Traitement	31/03/2024
Valorplast	Reprise du plastique	Traitement	31/12/2022

5.3 FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES

Matériaux	Prestataires ou Eco-organismes	Mode de traitement	Pays de traitement final
Batteries	RECYDIS - SIAP	Valorisation matière	France (33)
Bois	SEOSSE	Industries panneautières	France (40)
Cartons	PAPREC	Valorisation matière	Navarre Espagne
DDS* (DMS)	ECODDS - SIAP	Incinération	France (33)
DEEE**	ECOLOGIC -	Valorisation énergétique et matière	Démantèlement-tri : Espagne-France Traitement : Europe-Turquie-Asie
Lampes et Néons	ECOSYSTEM	Valorisation énergétique et matière	Démantèlement-tri : Espagne-France Traitement : Europe-Turquie-Asie
Déchets verts	CCLO - MONT COMPOST	Valorisation matière	France (territoire CCLO)
Ferraille	DECONS	Valorisation matière	Pays basque Espagne
Gravats	CCLO - LAFITTE - LASSERRE - LAFONT	Enfouissement - Valorisation matière	France (territoire CCLO)
Huiles alimentaires (DMS)	HAUPA	Valorisation énergétique ou matière	France (76)
Huiles minérales (DMS)	CYCLEVIA	Valorisation énergétique ou matière	France (76)
Meubles	ECO-MOBILIER	Valorisation matière et énergie	France (33, 37, 64)
Piles (DMS*)	COREPILE	Valorisation énergétique ou matière	France (33)
Pneus	VALPAQ	Valorisation énergétique	Broyage France (40) Cimenteries France Espagne
Radiographies	LIONS CLUB	Valorisation matière	France (13)
Tout venant	CCLO	Enfouissement ISDND	France (territoire CCLO)

*DMS : Déchets Ménagers Spéciaux / DDS : Déchets Diffus Spécifiques (pots de peinture, solvants, produits phytosanitaires, etc.)

** Déchets d'Équipement Électrique et Électronique